

Mauvaise Répartition du Vote

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on se plaint de la mauvaise répartition du vote populaire; et cela, dans tous les domaines, fédéral, provincial, municipal. Les récentes statistiques officielles viennent d'établir qu'aux dernières élections fédérales le vote conservateur du pays a dépassé de 80,000 le total des votes libéraux, et par là mauvaise répartition du vote, c'est cependant un gouvernement libéral qui dirige les affaires du pays. Dans le domaine provincial nous restons sujets à de semblables surprises.

Pour ce qui est du vote municipal, la loi a semblé faire quelques concessions au bon sens. Sans doute que lorsqu'il s'agit d'élire un maire et des échevins, c'est encore la majorité du nombre qui décide. Mais pour certaines choses où il est question, par exemple, de la régie interne de l'administration d'une ville, de la passation de règlements pouvant engager le crédit de la municipalité, la décision en est remise au vote restreint des électeurs propriétaires fonciers. On tient compte alors de la majorité en nombre, et de la majorité en valeur foncière. Et nous estimons que ce mode, au fond, est si juste, qu'il devrait être le seul accepté pour décider de toutes les questions municipales; choix des échevins et maires, comme approbation d'emprunts ou disposition du crédit de la ville.

Ici aux Trois-Rivières on a soumis à l'approbation des électeurs la semaine dernière la question de l'administration par Gérant. Avant le vote, nous avions suggéré l'idée de n'appeler de préférence à cette consultation que les propriétaires fonciers, puisque, en fait, le crédit de la ville peut être directement affecté par la bonne ou la mauvaise administration d'un gérant. Toutefois, la loi n'ayant pas été changée au moment du vote, tous les électeurs inscrits ont été appelés à se prononcer, et une majorité de 54 voix a décidé en faveur d'un Gérant.

En faisant l'appréciation du résultat de ce vote, notre confrère du *Chronicle* signalait incidemment deux anomalies: celle du vote ouvert et celle du vote de tous les électeurs ayant payé la taxe ou non. Il disait à propos de cette dernière, en substance, qu'il était pour le moins étrange que dans la décision d'une affaire de cette importance, le vote d'un contribuable, grand propriétaire foncier et payant à la ville un fort montant de taxe, ne pèse pas plus dans la balance que le vote du premier venu, qui n'est pas propriétaire, qui n'a aucun intérêt foncier en cette ville, et qui souvent n'a pas payé un sou de taxe. L'extraordinaire pour nous est que, pourtant, la décision de semblables questions où l'intérêt de la cité est si fortement concerné, tient à une majorité en nombre. Lorsqu'on sait très bien que cette majorité est composée de ceux qui payent le plus faible montant de taxe et de ceux qui n'en payent pas du tout.

Il nous semble donc que si jamais on voulait amender dans le bon sens la loi qui régit nos affaires municipales, on ferait bien de poser la restriction du vote comme règle générale, et de ne garder le risque du suffrage universel que pour les seules politiques fédérale et provinciale. La pratique dans cette province démontre que dans toutes les municipalités où c'est le vote des électeurs fonciers qui décide la situation financière d'une ville est meilleure, et l'administration municipale est suivie de plus près. Nous savons par expérience, ici aux Trois-Rivières, que les plus fortes charges ont été mises sur nos épaules par une administration néfaste qui avait eu le soin d'obtenir de la législature une clause d'exception défranchissant les électeurs fonciers des Trois-Rivières. Cette iniquité n'a jamais été ni expliquée ni justifiée. Et c'est pourtant de là que datent tous nos déboires. Si on avait laissé aux électeurs fonciers trifiuviens le droit de désapprouver les ribambelles municipales de 1915 à 1920, nous n'en serions pas où nous sommes aujourd'hui.

Il nous paraît donc que dans le domaine municipal, tout au moins, il y aurait lieu de généraliser le vote attribué aux propriétaires fonciers. Nous persistons à croire que c'est ce vote là qui devrait décider de ce qui concerne le Gérant, de sa nomination comme de l'appréciation de sa gérance.

Nous disions en commençant cet article que le suffrage populaire ouvert à tout venant a eu pour résultat que, aux dernières élections fédérales, ce sont les représentants d'une minorité qui ont atteint le pouvoir. En effet, il est établi qu'il s'est donné 3,273,062 votes aux élections générales, d'après le rapport que vient de publier le colonel O. M. Biggar. Or sur ce total, les conservateurs ont eu 1,504,855 votes, et les libéraux 1,421,804. L'ensemble des votes donnés aux Progressistes, indépendants et autres n'atteint pas 350,000.

En septembre dernier, comme on le sait, aucun parti n'obtint la majorité absolue des votes ni la majorité des comtés. Il est curieux cependant de constater que le parti libéral dispose de 115 députés sur une chambre de 245, alors que l'opposition conservatrice ne compte que 99 députés. En étudiant le détail du vote on arrive à de singulières constatations. On voit par exemple que dans la province de Québec, les libéraux ont remporté 61 comtés avec 515,000 votes quand leurs adversaires, avec 286,000 votes, n'ont sauvé que 4 sièges. Ce qui signifie que dans Québec chaque député libéral représente 70,000 électeurs alors que chaque député rouge n'en représente que 8,400. Le détail du vote dans les autres provinces est pareillement décevant.

Ceci fait dire à l'*Evénement*, de Québec, que notre présent mode de suffrage populaire est absurde, et que "pour maintenir encore ce système électoral, c'est hâter l'échéance fatale de la démocratie canadienne". De son côté, le "Soleil" ne voit pas les choses d'une manière aussi tragique et dit que si la répartition du vote est mal faite c'est bien la faute de ceux qui n'ont pas voulu admettre... la fixation d'un chiffre de tant de voteurs comme base de répartition de l'électorat; on a dit: il faut considérer la superficie et l'importance des intérêts des circonscriptions aussi bien que le nombre de ceux qui les habitent; les députés représentent plus que les hommes de leur division, ils sont les hommes-lige d'un territoire et de tout ce qu'il renferme. De la sorte on est arrivé à requérir deux fois plus de voteurs urbains pour élire un député que de votes ruraux.

Cet aveu du "Soleil" est bon à retenir. Si d'après la répartition du vote on en est arrivé à faire que l'homme des villes, ouvrier ou bourgeois, vaut aux Communes à peine la moitié de l'homme des champs, on peut voir l'importance qu'il y a pour nous de ne pas négliger l'électorat des campagnes. Pour tout dire, nous croyons bien que cette importance donnée au vote rural peut n'être pas un malheur. S'il n'était question que de notre province de Québec, nous y verrions même une garantie de sécurité, et une sorte de contre-poids nécessaire au vote des villes. Avec la tendance de l'industrialisation à outrance le besoin de ce contre-poids se fera sentir de plus en plus.

Mais il ne s'agit pas que du Québec. Il y a aussi le vote rural de l'ouest canadien; et de celui-là nous ne pouvons rien garantir. D'où il suit que la bonne répartition du vote populaire reste un problème à creuser et un problème absolument digne d'intérêt. Pour notre part, nous nous contenterons que l'intérêt immédiat soit porté dans le seul domaine municipal. Si nous pouvions en arriver à une amélioration de ce côté là, ce serait un pas fait dans le bon sens.

Joseph Barnard.

LE TRAVAIL DU DIMANCHE ET LE GOUVERNEMENT

Le 29 mars dernier, M. A.-E. Guillemette, de Shawinigan, député ministériel du comté de St-Maurice, prononçait ces paroles au Parlement de Québec. "En terminant, je ferai remarquer au gouvernement que la loi qui défend le travail du dimanche, n'est pas respectée par certains industriels. Et je crois être l'interprète de tous les députés de cette chambre en protestant aussi énergiquement que possible contre cette désobéissance voulue à la loi. Au nom de la classe ouvrière de la ville que je représente, je dénonce cette insoumission et je réclame du gouvernement la répression énergique de ce désordre."

Ainsi renseigné et mis en cause par un député de son parti, le gouvernement va-t-il enfin agir de façon décisive? C'est ce que désirent et demandent tous les bons citoyens.

La ligne du Dimanche.

... RETAILLES ...

Un nom à retenir

C'est celui de notre jeune compatriote **Emile Brunet**, un sculpteur qui est en train de se tailler une réputation internationale.

M. Brunet n'a que 27 ans et il étudie actuellement à l'Ecole des Beaux-Arts à Paris. En dépit de son jeune âge et des études qu'il poursuit, M. Brunet a déjà à son actif des œuvres fort honorables.

La revue *Québec*, publiée à Londres, donne dans son numéro de mars, une étude fort laudative sur ce jeune artiste canadien-français. De l'œuvre qu'il est en train de parachever, une statue de sir Wilfrid Laurier, la revue dit qu'elle suffirait à elle seule pour placer M. Brunet au rang des meilleurs sculpteurs de l'époque.

Ce compliment n'est pas exagéré. Qu'il suffise de rappeler que, lors du concours ouvert pour le monument Laurier aux artistes de toute l'Europe et de toute l'Amérique, M. Brunet remporta la palme dans des conditions on ne peut plus flatteuses. Cinquante-six artistes avaient pris part à ce concours, parmi lesquels 14 français, dont sept avaient déjà remporté en France le célèbre *Prix de Rome*. Les autres concurrents se recrutèrent parmi les maîtres de l'Italie, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de l'Ecosse, des Etats-Unis, etc.

Le Jury qui eut à juger les 63 maquettes présentées au concours par ces 56 artistes internationaux, se composait d'experts canadiens et américains choisis avec un soin scrupuleux.

Le choix fut long et difficile et lorsque les Juges, ayant enfin déterminé deux modèles comme étant les meilleurs, ouvrirent les enveloppes scellées qui contenaient les noms des concurrents, ils découvrirent avec étonnement et admiration, que les deux maquettes couronnées étaient l'œuvre du même artiste: **M. Emile Brunet**. Le nouveau maître qui s'affirmait de cette éclatante façon était un jeune homme de 23 ans encore étudiant à Paris, et originaire de la Province de Québec.

Le monument Laurier sera dévoilé à Ottawa, le 1er juillet prochain, à l'ouverture des fêtes de la Confédération. Ce n'est pas de la vaine gloire que de nous réjouir à l'avance du triomphe que remportera à cette occasion un fils du Québec, et de l'affirmation qui se posera une fois de plus, à la face des Saxons, de la supériorité des nôtres dans le domaine de l'art et de la pensée.

De bonne souche canadienne

Emile Brunet est né à Huntingdon, le 18 mars 1900. Les noms de ses parents—Rémi Brunet et Albertine Trudel—sonnent franc.

Le Tisserand

le sain et rude terroir québécois. Le père de l'artiste était un tailleur de pierre réputé. Son fils ayant manifesté de bonne heure de très heureuses dispositions pour la sculpture, le maître-carrier favorisa de toutes les façons le talent naturel de son fils et dès ses quatorze ans il l'envoyait à l'Ecole des Arts de Montréal. A 17 ans, les exceptionnelles qualités de Brunet lui valent d'être choisi comme assistant de l'artiste anglais Bonner, chargé de la décoration sculpturale des nouveaux édifices du Parlement canadien. M. Bonner ayant été enlevé par une brusque maladie, le jeune adolescent reçut à sa place la direction des travaux qu'il conduisit pendant quinze mois avec une rare maîtrise. C'est à une suggestion personnelle du jeune Brunet que nous devons les motifs de décoration empruntés à la flore et à la forme des diverses provinces du Dominion, et qui sont d'un effet original dans l'ensemble imposant de nos édifices parlementaires. La revue *Québec* note que ce doit être pour nous un motif de légitime fierté de nous rappeler en visitant le Parlement canadien que la décoration nationale qui l'orne est due à la conception et au ciseau d'un jeune québécois de 17 ans!

Pour perfectionner son art, Brunet passa ensuite à Chicago, travaillant pour vivre, et suivant les cours du soir de l'*Art Institute* de Chicago. Il décrocha rapidement tous les premiers prix et gagna une bourse d'études d'un an à Paris. Depuis, M. Brunet travaille avec ténacité au développement de ses admirables talents d'artiste.

A l'Ecole des Beaux-Arts où se groupent les meilleurs artistes de l'univers, il a remporté succès sur succès. En 1924, il est sorti bon premier dans un concours qui groupait 252 concurrents. Il obtint à cette occasion 722 points sur un total possible de 750, mettant une marge de 28 points entre son plus proche adversaire! A cette occasion le Directeur de l'Ecole écrivit aux parents de l'heureux artiste que jamais de mémoire d'homme, pareil record n'avait été atteint à l'Ecole des Beaux-Arts.

Le jeune Brunet, qui n'a aujourd'hui que 27 ans, poursuit ses études sans se laisser griser par ces glorieux succès. Le correspondant de *Québec* qui l'a visité déclare, qu'il est resté simple, modeste, soucieux avant tout de développer consciencieusement ses dons naturels. Cette probité d'artiste constitue un nouveau titre à notre admiration.

Espérons que Brunet deviendra un grand maître et souhaitons que ce fils de notre race reçoive de ses compatriotes, l'estime et l'admiration auxquelles il a droit.

Le Tisserand

Les Pincées

Une dépêche de France nous annonce que trois mille américains sont égarés à Paris. A notre avis il y en a un bien plus grand nombre d'égarés aux Etats-Unis.

0-0-0

Les deux finiront bien par posséder la terre, mais pas avant que tous les autres soient morts. C'est du moins ce que nous suggère ce que nous voyons ici en temps d'élection ou de consultation populaire.

0-0-0

Si le flot des autos continue d'augmenter, la meilleure chose pour un piéton, vers le quinze juin, sera de s'acheter une armure, de prendre une grosse police d'assurance, et de rester à la maison.

FRAPPANT

"Qu'est-ce qui vous a le plus frappé la première fois que vous êtes allé à Québec?"
"Un glaçon qui m'est tombé sur la tête."

LE PINCEUR

CAISSE POPULAIRE DES TROIS-RIVIERES

Augmentation du chiffre des affaires à la Caisse Populaire des Trois-Rivières, pour l'année 1927.

1927 Mars.....	\$245,901.23
1926 Mars.....	207,270.67

Surplus..... \$ 38,630.56

Thomas Bournival
Gérant.

RETRAITE FERME POUR LES AGENTS D'ASSURANCES

Cette retraite aura lieu au Cap-de-la-Madeleine, du 7 au 10 avril. Prière de retenir sa place par téléphone en appelant le No 380 W.

Zéphirin Laprise; Urgel Nault; tous revêtus de l'habit du Tiers-Ordre.

La collecte a été faite par Mme Paul Levasseur et Mme Xavier Brouillette.

An choeur de chant, plusieurs beaux morceaux ont été bien rendus par MM. le Maire Bailly; Dr. Marchand; Elodie Lefebvre.

Conduisant le deuil ses fils: Rével, Frère Athanasie; Joseph et Donat; ses gendres: J. Elz. Langevin et J.-B. Lemarié, M. et Mme Philippe Lamothe, de Mont-Carmel; M. et Mmes Clovis Hébert; Lucien Thelland, de Ste-Jeanne d'Arc; Arthur Bergeron, de St-Timothée; Philippe Ducharme et D. Wadell; François Marchand; J.-H. Marchand; Ubal Marchand; Mlle Béatrix, tous de Champlain. De St-Maurice: M. et Mmes Dr. Marchand; Moïse Lapointe; M. Flavien Lapointe; M. et Mme Jules Leblanc, de Batiscan; M. et Mmes Hercule Rhault, de Mont-Carmel; Alphonse Landry; Jos. Landry; Alex. Richard; Hormidas Dupont, d'Amerville; Joseph Gauthier; Julien Lamothe, St-Louis de France; M. Maurice Fortin, des Trois-Rivières; M. et Mme Joseph Cossette de St-Narcisse; et un grand nombre de paroissiens qui s'étaient fait un devoir de rendre un dernier témoignage d'estime à la regrettée Mme Levasseur.

Offrandes de messes: — La famille J.-L. Fortin, Trois-Rivières; M. J.-N. Grégoire N. P.; et Mme Grégoire, Trois-Rivières; M. Irénée Hébert, St-Maurice.

Bouquets spirituels: — Réverends SS. de l'Assomption et leurs élèves; Les familles: Elz. Langevin; P. Lemarié; Donat Levasseur; Philippe Lamothe; Lucien Thelland; David Levasseur; François Marchand; Gédéon Hébert; Henri Marchand; Moïse Lapointe; Dr. H. Marchand; Jules Leblanc; Paul Levasseur; Adolphe Caron; Jos. Grégoire; Edouard Martin; Alp. Doyon; Johnny Guilbert; Miles Sawyer et Lacroix; Béatrix Marchand.

L'APOSTOLAT LAIQUE

CE QU'IL DOIT ETRE

UNE CONFERENCE DE MGR L.-A. PAQUET.

LA CHEVALERIE MODERNE

Nos lecteurs seront sûrement très heureux de trouver ici le texte même de l'étonnante et instructive conférence prononcée à Québec, sous les auspices de l'Union catholique des Voyageurs de commerce, par Mgr L.-A. Paquet.

Il y a, dans toutes les langues, des mots choisis, des vocables honorés où se reflètent en quelque sorte les sommets de l'âme, les plus belles manifestations de l'esprit, les plus nobles aspirations du cœur, les plus généreux mouvements par lesquels s'affirment l'énergie morale et l'ascendant social.

Ces mots sont la gloire de l'humanité, parce qu'ils en traduisent toute la grandeur. On les prononce avec un accent pénétré, et on se plaît à les répéter avec une admiration toujours nouvelle.

Lorsque je dis de quelqu'un: c'est un homme de bien, je marque l'estime que la probité m'inspire. Lorsque j'ajoute: c'est un homme de devoir et de courage, je rehausse cette estime par l'idée d'une vertu qu'aucun obstacle n'effraie, qu'aucune sollicitation n'ébranle. Lorsque j'ajoute encore: c'est un héros de la vérité, un champion du droit, un apôtre, j'emprunte à la langue française l'une des significations les plus hautes et les plus glorieuses dont elle soit capable.

L'apostolat est un des fruits les plus précieux de la charité chrétienne. On peut être charitable sans être apôtre. Mais quand l'histoire nous montre un François Xavier partant avec allégresse pour l'évangélisation des Indes, un Ozanam ou un Vuilliot se vouant avec bonheur à un soulagement des pauvres, l'autre à la défense de l'Eglise, c'est le spectacle de l'apostolat, religieux et laïque, qui se présente à nos yeux et à la considération des siècles.

BESOIN DE NOTRE ÉPOQUE

L'apostolat laïque est un des grands besoins de notre époque.

Traitant des actes de bienfaisance dictés par la charité, saint Thomas les range en deux classes: les uns d'ordre matériel, parce qu'ils subviennent aux nécessités du corps; les autres d'ordre spirituel, parce qu'ils embrassent tous les genres de secours nécessaires ou utiles à l'âme.

Et le Docteur angélique n'a pas de peine à démontrer que cette deuxième sorte de bienfaisance, par son caractère moral, l'emporte essentiellement sur la première.

D'où il appert que la charité, individuelle et sociale, ne s'exerce pas seulement, ni même principalement par les soins, d'ailleurs très dignes d'éloges, dont on entoure les indigents et les miséreux. Son champ d'opération est plus vaste. Son objet s'élève plus haut que la détresse physique. Il s'étend jusqu'au domaine des consciences, jusqu'aux familles et aux sociétés menacées, dans leurs meilleurs éléments, par les périls les plus graves.

Ce sont là, sans doute, des besoins sur lesquels même les chrétiens ordinaires s'apitoient, et qui provoquent à l'occasion, de leur part, des marques d'une sympathie effective. Mais cela ne suffit pas. Nous en face de dangers sérieux, de problèmes angoissants, créés par la vie moderne, et qui réclament une attention toute spéciale. A côté des prêtres les plus doctes, des religieux les plus compétents, l'Eglise souhaite que surgissent des laïques zélés, pieux, éclairés, mus par un esprit de foi qui les transforme en apôtres résolus et infatigables du vrai et du bien.

C'est la raison de l'œuvrier si cordial fait par les Papes à certaines associations catholiques contemporaines: associations fondées sur la pensée même et sur les désirs formels du Saint-Siège.

Il y aura bientôt quarante ans dans une de ses lettres pastorales, le grand Léon XIII jugeait utile de définir "Les principaux devoirs civiques des chrétiens", et se servant des paroles de l'ange de l'Ecole il plaçait au nombre de ces devoirs la tâche pour chacun, lorsque les circonstances l'exigent, de manifester publiquement sa foi, soit pour instruire et encourager les autres fidèles, soit pour repousser les attaques des adversaires." Puis, aux catholiques plus instruits, plus dévoués, qui se distinguent entre tous par les dons de l'intelligence et le zèle, le Saint-Père demandait d'une façon générale de coopérer,

dans la mesure des besoins et sous les ordres de l'autorité, à l'apostolat de l'Eglise.

LA SAINT-VINCENT DE PAUL, ET LES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE.

La Saint-Vincent de Paul est l'une des sociétés qui répondent le plus efficacement à ces vœux si légitimes.

S'adressant en avril 1909 à ses membres, Pie X caractérisait ainsi leur mission: "Si l'apôtre revêtu du caractère sacerdotal a pour office d'enseigner les vérités de la foi et de les confirmer par les prodiges de la charité, il trouve dans l'apostolat laïque des simples fidèles un puissant secours qui lui prépare les voies, et, par le soulagement des misères corporelles, ouvre les âmes à la vérité évangélique..."

On sait quelle large place tiennent, dans l'histoire des organisations catholiques modernes, les groupements de jeunesse.

Dans une lettre au cardinal Richaud du 4 janvier 1904, Son Eminence le cardinal Merry del Val disait de ces associations: "Elles sont destinées à scander l'action du clergé, mais souvent elles le font grâce à des initiatives privées, dont les auteurs, par suite de leurs conditions de laïques, se trouvent, dans l'accomplissement de leur œuvre, plus à l'aise que ne le seraient les prêtres."

Le 9 et le 25 septembre de la même année, devant les représentants du "Sillon" (dont l'Eglise n'avait pas encore à se plaindre), et devant des pèlerins de l'Association de la jeunesse catholique française, Pie X tenait un langage analogue. Aux premiers, il disait: Nous nous réjouissons du bien que vous faites et de celui que vous ferez encore, avec la grâce de Dieu, en étendant vos rangs et en exerçant parmi vos compagnons d'âge, d'étude, de profession, qui ne sont pas encore des vôtres, un apostolat fécond." Aux seconds, le Pape traça ce programme: "Soutenus par votre piété et votre science, pratiquant le précepte divin: *unicuique mandavit Deus de proximo suo*, vous vous livrez à un apostolat fructueux. En remplissant fidèlement vos devoirs envers Dieu, en vous enrichissant de toutes les vertus, en défendant la vérité avec courage, vous inviterez tous les hommes à suivre votre exemple, vous vous imposerez au respect et à l'admiration de vos adversaires eux-mêmes. Et après avoir donné à vos frères ce pain spirituel, vous achèverez d'accomplir le précepte de la charité en offrant à tous ceux qui sont dans le besoin leur pain matériel, par les institutions économiques et les œuvres de bienfaisance."

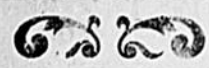
Notre Saint-Père Pie XI ne pense pas autrement que ses prédécesseurs, et le cardinal Gaspari attestait récemment ce vœu de Sa Sainteté: "former une phalange plus nombreuse de jeunes gens voués à l'apostolat catholique et à la défense de l'Eglise, même dans l'ordre social, au milieu de la société contemporaine qui a tant besoin du zèle et de l'action infatigable de pieux et fervents laïcs catholiques."

LES VOYAGEURS DE COMMERCE.

L'apostolat laïque, disons-le avec orgueil, ne s'est pas contenté de mettre sur pied les sociétés si louables déjà mentionnées. Par les soins de religieux justement persuadés de l'importance grandissante des œuvres sociales catholiques, il est entré dans une catégorie d'hommes que l'on pouvait croire irrémédiablement conquis par les affaires, et il a suscité, au grand contentement de l'Eglise, parmi nos voyageurs de commerce, de frères et nombreux recrues.

Que Dieu en soit loué! et que la société canadienne toute entière s'en réjouisse et s'en félicite comme d'un fait auquel s'attachent les constations les plus honorables et les plus solides espérances! Cette vocation d'apôtres laïques, il faut l'avouer, n'est pas commune. Elle suppose, dans la pensée même des Papes, des qualités particulières. D'autre part, on aurait tort d'imaginer qu'elle ne saurait se concilier avec les habitudes devoirs inhérents aux responsables de la vie d'une famille ou de la vie d'une paroisse. Rien ne se heurte dans l'existence chrétienne sagement ordonnée.

(Suite à la page 7)



COURRIERS DE NOS CORRESPONDANTS DE LA REGION



SAINT-TITE

Partie de sucre chez M. F.-X. Massicotte.

La saison des sucres est à peine commencée que déjà nos jeunes gens visitent les cabanes. Ainsi, dimanche dernier il y eut une belle réunion de parents et d'amis à la cabane de M. Xavier Massicotte, située à proximité de notre ville. Cette réunion à la cabane a été organisée à l'occasion de la visite de M. Adrien Gervais, de l'Abitibi par M. Henri Bédard.

Parmi les personnes présentes à la fête et qui firent honneur au menu il y avait: M. Adrien Gervais; Mlle Cécile et Marie-Rose Allaire; M. Mastai Déléste; Mlle Marie-Anne Gervais; M. Henri Bédard; Mlle Lucienne et Léontine Mongrain; M. Donat Troitier; Mlle Jeanne Gagnon; M. Bernard Bélanger; Mlle Marie-Rose Dessureault; M. Rosaire Bédard; Mlle Marie-Ange Troitier; M. Rodolphe Troitier; Mlle Aldéa Dessureault; M. Jos. Lapierre; Mlle

Certains narcotiques
que l'on emploie pour soulager un rhume causent parfois la constipation et la fièvre. Servez-vous du Baume Rhumal, le bon vieux remède de famille, qui ne contient aucun narcotique. 35c. la Bouteille. En vente partout. 9-26

Rose-Alma Bédard; M. Edgar Bussières; Mlle Florida Veillette; M. J.-Albert Troitier; Mlle Léopoldine Dessureault; etc, etc.

Avec son frère.
M. Théodore Gervais, des Trois-Rivières, est entré au service de son frère, comme barbier.

Un record.

Un automobiliste de cette ville M. P. O. Trudel a été le premier à conduire une automobile dans la route St-Tite à St-Séverin cette année.

A la Commission Scolaire de la Ville.

Les membres de la Commission Scolaire de la ville de St-Tite ont décidé de porter de \$1.50 à \$1.60 par cent dollars d'évaluation le taux de la taxe scolaire pour 1927. L'évaluation totale qui apparaît au rôle scolaire est de \$811,750.00.

Le sucre d'érable.

La température se prête admirablement bien depuis environ une semaine pour la récolte du sucre d'érable. Sans être une saison tout à fait extraordinaire on nous prédit un bon prin emps de sucre cette année.

Revenus des chantiers.

La presque totalité de nos hom-

mes de chantier nous sont revenus à date. On nous dit que, en général, l'hiver leur a été favorable cette année.

Va-et-vient.

M. Henri Carpentier, de St-Adelphe était de passage ici la semaine dernière.

M. Philippe Germain N. P. est allé aux Trois-Rivières ces jours derniers.

M. Antoine L'Heureux est allé à Grand-Mère ces jours derniers. MM. Rosaire et Oscar L'Heureux, commis à la Rivière aux Rats sont de passage à St-Tite.

M. et Mme Oscar Tourigny sont de retour d'un voyage de plusieurs mois à Vaudry.

Mme Horace Dessureault est de retour d'une promenade de quelques mois aux Trois-Rivières et St-Luc.

Mme Joseph Ledue et Mlle Corinne Veillette sont allées à Grand-Mère la semaine dernière.

M. J.-T. Gravel est de retour d'une promenade à Chicoutimi, Jonquières, etc.

M. J.-A. Gosselin est en voyage à Montréal pour quelques jours.

M. J.-N.-G. Rouleau a passé la semaine à Québec, Lévis et St-Romuald.

M. et Mme David Thiffault sont de retour d'un voyage de quelques mois à St-Michel des Saints.

M. Ernest Trudel, de Hé-

rouxville était de passage ici ces jours derniers.

M. Jean Cloutier, de Ste-Genève de Batiscan était en visite la semaine dernière chez des parents et amis.

Mme G. Massicotte, de Mont-Réal est en visite chez M. Xavier Massicotte.

SAINT-LEON

Mariage

Lundi dernier, M. Donat Arsenault nuptial sa destinée à celle de Mlle Irène Houde. M. Ovide Arsenault de St-Paulin, accompagné son fils et M. Edouard Houde était le témoin de sa sœur.

La mariée était vêtue d'un manteau en charmeline gris; son chapeau était de même teinte. Elle avait aussi un magnifique bouquet.

Les suivants étaient: M. Arthur Houde et Mlle J. Arsenault; M. Alcide Arsenault et Mlle R. Beaupré; M. Emile Laterreur et Mlle M.-A. Houde; M. Alfred Arsenault et Mlle S. Maréchal; M. Rosario Blais et Mlle B. Laterreur.

Après le mariage il y eut réception chez la mère de la mariée. Les nouveaux époux ont reçu de nombreux et riches cadeaux.

Décès

Le même jour au milieu d'un grand concours de parents et d'amis avaient lieu les funérailles de Mme Yve Delphis Julien, née Victorine Vincent. La défunte laisse pour la pleurer quatre fils: MM. Adolphe, Alphonse, Pierre et Victor Julien; deux filles: Mmes Adolphe Lacoursière, de St-Léon, (Alma) et Alphonse Baril, de Ste-Angele de Préfontaine (Bibiane).

Le service fut chanté par M. l'abbé Pierre Bouchay, curé de la paroisse. Les porteurs étaient: MM. Adolphe Julien; Adolphe Lacoursière; Noël Paillé et Pierre Julien. La collecte a été faite par Mme Hervé Julien et Mlle Evéline Julien, nièces de la défunte.

Parmi les assistants on remarquait: M. Victor Julien et son fils, Fernand; Mmes Adolphe Lacoursière et Pierre Julien; M. A. Julien et Mlle Julien, de Louiseville; M. Pierre Julien, de St-Paulin; M. Hercule Paillé; M. et Mme Noël Paillé, de Ste-Angele de Préfontaine; M. Léon Baribault de Louiseville; de St-Léon: M. Joseph Julien; MM. et Mmes H. Julien; G. Julien; E. Carafel; MM. W. Lafleur; MM. Henry et Arthur Julien; M. et Mme Jos. Lesage; M. Chs.-E. Lesage; M. et Mme H. Paquin; MM. E. Paillé; O. Lacoursière; F. Paillé; H. Lessard; G. Plourde; I. Milot; D. Paillé; F. Bergeron, et nombre d'autres.

Nos sympathies à la famille Julien.

Notes personnelles.—M. Marcel Mayrand de St-Paulin en visite dans sa famille.

Mme Arthur Auger a passé une nuit à Manseau chez sa fille Mme Antonio Paillé.

M. P. Parenteau des Trois-Rivières était de passage dans notre paroisse la semaine dernière pour faire la collection de la Caisse Nationale d'Economie.

LA-POINTE-DU-LAC

En visite.

M. et Mme Donat Doucet, de St-Léonard d'Aston, après avoir assisté aux funérailles de Mlle Annette Camirand, des Trois-Rivières, se sont rendus à la Pointe accompagnés de M. J. Alfred Garceau, chez leurs parents MM. Thos. Garceau; Zoé et Rodolphe Garceau.

M. et Mme Léo Descoteaux et leur bébé Pierrette, sont pour quelques temps chez M. Napoléon Duval.

Baptêmes.

Dimanche le 27 mars a été baptisée, Marie-Blandine, Juliette, enfant de Armand Mongrain et Florida Morand. Parrain M. Albert Daigle, marraine, M. Blandine Morand, oncle et tante de l'enfant, porteuse Mme D. Semmeville.

Le même jour, M. Thérèse, Pierrette, enfant de M. Philippe Ronette, et de Aurore Camirand, parrain M. Pierre Cloutier, marraine, M. Louise Camirand, oncle et tante de l'enfant. Porteuse Mme J.-Alfred Garceau, autre tante.

—Lundi le 28 mars, a été baptisée, Joseph-Louis-Pierre-Jérôme, enfant de Rodolphe Garceau et de Héloïse Biron. Parrain, Gérard Biron, oncle de l'enfant, marraine, Clara Garceau, cousine, porteuse, Blanche Biron tante de l'enfant.

Nos félicitations.

SAINT-TITE

Funérailles de M. Clément Tonsignant.

Ces jours derniers, en l'église paroissiale de St-Tite de Champlain, au milieu d'une grande affluence de parents et d'amis ont eu lieu les funérailles de M. Clément Tonsignant, de cette ville.

Le défunt est décédé des suites d'une courte maladie à l'âge de 17 ans. En outre de ses père et mère, il laisse pour la pleurer, trois sœurs: Mme Arthur Veillette, Diana et Alice et deux frères, Denis et Paul.

Le service fut chanté par M. l'abbé Méthot, assisté de M. l'abbé Lefebvre et Bourvial, comme diacre et sous-diacre.

A l'orgue, la chorale de St-Tite exécuta la messe harmonisée de Perosi, sous la direction de M. J.-Bte Mercure, maître de chapelle. Les principaux solistes furent MM. Médéric Mercure, Jr; Armand Lavoie; Rodolphe L'Heureux; Clément Gravel; J.-E. Goudreau et J.-B. Mercure.

Le défunt fut porté par MM. Ivanhoé Thiffault, Maurice Boivin, Ed. L'Heureux, Albert Trudel, Albert Pronovost, Grégoire Vadeboncoeur, M.-E. Mercure conduisant le cortège.

Durant le service la quête fut faite par MM. J.-B. Moussette, N. P. et Amédée Grosseau.

Parmi les parents et amis présents aux funérailles, nous avons remarqué: M. et Mme Théophile Tonsignant; M. Zolique Allaire; MM. et Mmes Anastase Allaire; Zolique Allaire Jr; Joseph Allaire; J.-Bte Allaire; Médéric Mercure Sr; M. Médéric Mercure Jr; MM. et Mmes Donat Ratelle, de St-Tite; Henri Tonsignant; M. Armand Grosseau; J.-Bte Tonsignant; M. Armand Grosseau; Dame Yve Achille Tonsignant; M. S. Déléste, de St-Adelphe; MM. et Mmes H. Tonsignant; Léo Tonsignant, de Ste-Thérèse; Médéric Bonenfant, de St-Narcisse; M. J.-H. Sanschegrin, M. Saul Massicotte; M. et Mme Régis Trépanier; M. Hervé Trépanier; Mlle Aldéa Trépanier, de St-Tite; M. William Desjardins, de Montréal; Mme Alfred Lacoursière, de Shawinigan Falls; M. et Mme Joseph Gauthier; MM. Georges Trépanier; Alphonse Avotter; Ovide Goyette; MM. et Mmes Léger Veillette; Noël Asselin; etc, etc.

La famille reçut un grand nombre de témoignages de sympathies, offrandes de messes, prières.

A la famille en deuil nos sincères sympathies.

ST-BARNABE

Baptêmes

Le 20 mars a été baptisée, Marie-Rose-Jacqueline, enfant de Léonel Diamond, cultivateur, et de Eva Samson. Parrain et marraine: M. et Mme Théodore N. Gélinas, oncle et tante de l'enfant.

—Le 28, Robert-Urgèle, enfant de Avila Lamy, cultivateur, et de Aldéa Gélinas. Parrain et marraine: M. Gérard Lamy, et Mlle Germaine Lamy, frère et sœur de l'enfant.

Service anniversaire

Le 17 mars, au milieu d'un concours de parents et amis, a été chanté le service anniversaire de feu Dame Déla Gélinas, épouse de M. Adolphe Gélinas, de cette paroisse.

Sepulture

Le 23 mars a eu lieu la sépulture de Isabelle Boucher, enfant bien-aimée de M. Alcide Boucher, commis-voyageur, décédée en cette paroisse, à l'âge de six ans et cinq mois.

Malade

Nous avons le regret d'annoncer la grave maladie de M. Pierre Corriveau, rentier de cette paroisse, âgé de 85 ans.

Mariage

On annonce pour le 18 avril, le prochain mariage de M. Albert Gélinas, fils de M. Joseph Gélinas,

avec Mlle Yvonne Villeneuve, fille de M. Onésime Villeneuve, tous deux de cette paroisse.

Echange de propriété

M. Henri Ferron a échangé sa propriété du village avec celle de M. Charles Pellerin.

SON FONCTIONNEMENT

Dans la Caisse Nationale d'Economie LES BENEFICIAIRES peuvent être deux ou trois, pourvu qu'ils soient parents et qu'il n'y ait pas plus d'un MI-NEUR par certificat. Le DONATEUR est celui qui paie les contributions; les autres son des bénéficiaires. LA RENTE est insaisissable.

P. Parenteau, 280 St-Frs-Xavier, M. et J.

Tél. 1219J

Avocat

Maurice Fortier

Avocat et Procureur

Bureau à St-Paulin

Comté de Maskinongé.

Province de Québec, District des Trois-Rivières, No. 100

Dame Laura Gagnon, de la ville de St-Tite, district des Trois-Rivières, épouse de Jules Marchand, journaliste, dûment autorisée à ester en justice.

Le dit Jules Marchand, journaliste, dûment autorisé à ester en justice.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, le 24 février 1927, contre le défendeur. Trois-Rivières, 10 mars 1927. Désilets et Asselin. Procureurs de la demanderesse. 15-22-29-3-12

Province de Québec, District des Trois-Rivières, No. 57

Avez-vous de l'Argent à prêter

Nous payons 5 à 7% d'intérêt sur obligations Municipales, Scolaires, de Fabriques, Utilités Publiques, etc.

Placements de tout repos.

Bray - Caron - Dubé, LIMITÉE

J.-A. Roussel, J.-E. Meunier, Gérants

Téléphone 1912

155, rue Notre-Dame, Les Trois-Rivières.

TERRE A VENDRE.—Belle terre à 6 milles des Trois-Rivières, sur la route nationale, bien bâtie, en bon ordre de culture avec roland, animaux, terre à bois. Vente pour cause de maladie. Conditions faciles. S'adresser à Damase Duval, La Pointe du Lac, P.Q. 29-31-5

A LOUER.—Logement moderne, 5 pièces avec chambre de toilette, au No 30 à rue Hart. Chauffage à l'eau chaude. S'adresser à Ovide Rochelleau, 30 rue Hart. 22, J.N.O.

A VENDRE compresseur et accessoires comprenant moteur, etc. S'adresser à Henri Bisson, 112 Notre-Dame, Trois-Rivières. 22-21-29-31-5

AGENTS DEMANDES.—Pourquoi travailler à petit salaire lorsque vous pouvez vous créer un commerce profitable avec les Produits Watkins, sans aucun risque. Dans votre Ville, Village ou Comté vous ferez de l'argent facilement avec nos nombreuses Necessités de Famille si vous êtes ambitieux. Demandez détail et réservez votre territoire. The J.-R. Watkins Company, Dept. 5-379 Craig Ouest, Montréal. M. et J. 21 avril.

Docieur Louis-Georges Godin

SPECIALISTE

POUR LES MALADIES DES YEUX, DES OREILLES, DU NEZ ET DE LA GORGE.

8A RUE HART

En face du "Bien Public"

Heures de bureau: Tous les jours de 1.30 à 5 heures. Le soir: Bureau à partir de 7 heures le mardi soir. Consultations jusqu'à 2 heures P. M. le samedi.

Téléphone 919

Résidence: 606

La saveur appétissante des fèves préparées par nos grand mères est celle des fèves

CATELLI

Aussi délicieuses que le macaroni fiordelle

1867 1927



A propos de votre téléphone

Si vous déménagez, veuillez nous en aviser aussitôt que vous connaissez votre nouvelle adresse et nous dire à quelle date vous vous proposez de déménager.

Ceci vous évitera des ennuis et nous permettra de procéder sans délai à l'installation de votre téléphone dans votre nouvelle demeure.

Servez-vous de la formule ci-jointe:

G. Derome, Gérant.

Date 1927

M. le Gérant,

The Bell Telephone Co. of Canada,
Les Trois-Rivières, P. Q.

Veuillez transférer mon téléphone (No)

situé à (Adresse actuelle)

à (Nouvelle Adresse)

Signature

M. No du Tél.

occupe en ce moment le logement ou j'habiterai,

M. Présent No du Tél.

occupera le logement que j'abandonnerai.

SAVON
BABY'S
OWN

Jeunes comme vieux ne trouvent pas mieux

RAPPORT DE L'INGENIEUR DE LA CITE DES TROIS-RIVIERES

A son Honneur le Maire,
Et à Messieurs les Membres
des Commissions Permanentes,
Messieurs,

Conformément aux dispositions
de la section 23 du règlement No 3,
j'ai l'honneur de soumettre à votre
approbation mon huitième rap-
port sur l'administration des 23
départements sous mon contrôle,
savoir:

Commission des Services Publics 9
" Utilités Publi-
ques 6
" Propriétés Publi-
ques 1
" Bâtisses Publi-
ques 6
de la Protection Pu-
blique 1

Afin de pourvoir à l'entretien des
dits départements le Conseil de
la Cité des Trois-Rivières, a mis à
la disposition de l'Ingénieur de la
Cité, la somme de \$245,189.00.

Lorsque je pris charge de ces
départements en juillet dernier,
il avait été dépensé à cette date
\$10,220.00 laissant une balance
de \$105,269.00.

J'ai l'occasion de démontrer
plus loin les économies réalisées,
grâce à une surveillance plus é-
troite et à une organisation plus
raisonnée de l'administration de
ces 23 départements.

Depuis mon entrée en fonction
jusqu'à la fin de décembre aucun
travail de construction ne s'est
fait, parce qu'il n'y avait aucune
somme d'argent de disponible pour
ces fins, nos énergies se sont donc
concentrées sur l'entretien, et la
construction des services d'aqueduc
et de drainage.

Aqueduc

En dehors des travaux ordinaires
d'entretien du système de distribu-
tion, et de pose de nouveaux
services pour les besoins de nou-
velles constructions, tels que loge-
ments privés, magasins et bureaux,
il n'a pas été fait des travaux d'ag-
randissement dans le système de
distribution quoique la chose fut
obligatoire.

Plaintes reçues en 1926.

Réparation aux bornes-fontaines 27
Réparation aux conduites princi-
pales 75
Services crevés dans la rue 25
Services obstrués 90
Logements affectés par ces ser-
vices 139
Boîtes de services, fermer l'eau 58
Boîtes de services défectueuses 27
Nouveaux services construits 209
Logements, magasins, bureaux ali-
mentés 473
Services dégelés à l'électricité 9
Pendant les mois de juillet, août,
septembre et octobre 1925 et 1926,
le nombre de nouveaux services
et l'entretien des services a été
compte suit, avec leur coût respec-
tif.

Coût total

Const. services Coût unitaire Ec.
1925 73 \$1,798.40 \$21.64
1926 206 \$3,789.25 \$18.39 25%

Entretien

1925 111 \$1,008.30 \$9.08
1926 103 \$572.80 \$5.61 39%

L'on constate donc qu'en 1926
le coût de construction a diminué
de 25% et celui de l'entretien de
39%.

L'année 1926 a vu se terminer les
importants travaux de l'usine de
filtration commencés à l'automne
de 1924, laquelle Usine n'a été
livrée que une année après le
service limité par contrat et, de
fait elle n'est pas encore officielle-
ment acceptée, l'entrepreneur ayant
encore certains travaux de
réparation à faire.

Le coût total des travaux à date
y compris le tunnel et les raccor-
dements est de \$453,963.44, et
les travaux d'embellissement des
alentours ne sont pas encore faits
de même que la construction d'une
clôture.

L'usine a commencé à fonction-
ner le 3 février et de bons résultats
n'ont été obtenus que quelques
mois plus tard.

Consommation

La consommation d'eau a consi-
dérablement augmenté depuis la
mise en opération des filtres.

La consommation a atteint un
taux maximum de 7,500,000 gal-
lons américains pendant le mois de
juin, juillet, août et septembre,
en hiver elle diminue de beaucoup
pour n'atteindre que 5,000,000 à
certains jours.

Il a été noté qu'à l'International

Paper Co., une conduite principale
était raccordée à leur système d'une
manière à ce qu'il nous soit im-
possible de contrôler le volume
d'eau que cette compagnie pouvait
employer, l'installation d'un comp-
teur s'imposait d'après certaines
expériences qu'antérieurement nous
avons fait, et qui ont démontré
la nécessité d'un compteur. Votre
conseil en accordant cette demande
réalisera un important bénéfice.

Au mois de novembre M. James
Leslie, des Fire Underwriters est
venu faire l'inspection de notre
système de distribution et de l'u-
sine au point de vue rendement
et efficacité.

Par ce rapport qu'il présentera
au Conseil sous peu, vous pourrez
juger de son rendement et de son
efficacité, ce rapport dépasse de
beaucoup ce qu'on attendait les
Fire Underwriters.

Peut-être qu'avant longtemps,
vu l'augmentation de la consom-
mation, il faudra y ajouter d'autres
lits filtrants.

Rapport des analyses Bacte-
riologiques

	bons	mauvais
Janvier	88	80
Février	100	92
Mars	80	80
Avril	68	64
Mai	92	84
Juin	96	60
Juillet	88	72
Août	104	76
Septembre	96	92
Octobre	92	80
Novembre	80	64
Décembre	100	88

Lorsque les rapports établissent
que les résultats de l'analyse sont
mauvais cela ne veut pas dire que
l'eau est mauvaise, car les résultats
expriment les comparaisons et,
pour pouvoir affirmer que l'eau est
mauvaise, il faudrait que il y eut
associés aux coli-bacilles des germes
pathogènes pouvant causer des
maladies d'origine hydrique.

Il est à remarquer que tous ces
échantillons sont prélevés à diffé-
rents endroits dans la Cité, il est
aussi bon de se rappeler que les
conduites d'eau sont en partie
contaminées et que l'on ne peut
espérer enlever toute contamina-
tion immédiatement, il devra né-
cessairement s'écouler encore plu-
sieurs années avant la disparition
complète et de la contamination
et de la couleur rougeâtre qui
apparaît de temps à autre.

Rapport de l'Ingénieur suite.
Je suis convaincu que vu les
résultats que peuvent produire les
filtres que l'eau à sa sortie des fil-
tres est totalement débarrassée
des coli-bacilles qu'elle contenait
avant son entrée.

L'eau du St-Maurice qui à son
état naturel montre une couleur de
75 n'enregistre après filtration que 5.
Il sera intéressant de connaître
le coût d'opération des filtres pour
une journée avec une production
d'eau filtrée de 4,000,000 de gal-
lons américains.

Les expériences ont démontré
que les meilleurs résultats étaient
obtenus en faisant usage de 2 1/2
grains d'alun par gallon soit 355
lbs par million de gallons ou
1,420 lbs par jour et 600 lbs de
soda. Le chlore est appliqué à
raison de 4 lbs par million de gal-
lons.

Alun 1420 à \$0.014 \$19.88
Soda 600 à \$0.023 \$13.80
Chlore 16 à \$0.086 \$1.38
Huile et filure 2.00
Energie électrique 44.44
Salaires des opérateurs 21.81
Intérêts, fonds d'amor-
tissement 71.96
Chauffage 10.50
Total \$185.77

La Corporation vend son eau au
compteur et à taux fixe basé sur
l'évaluation. Différents taux exis-
tent savoir 80.20; 80.12 et
80.07 1/2 par million de gallons im-
périaux, pendant l'année 1926,
141,081,491 gallons ont été mesurés
par les 17 industries alimentées
au compteur, rapportant un revenu
de \$14,738.99.

Le revenu total de l'aqueduc en
1926 a été de \$137,996.20, il reste
donc un montant de \$123,257.30
à taux fixe.

A SUIVRE JEUDI

A VENDRE.—Buggy à vendre.
S'adresser à 36 rue Thibault,
Pont St-Maurice.
5-7-12-14-19-21-26-28

FUNERAILLES DE M. FRS GELINAS

Une grande foule rend un der-
nier hommage à l'un des plus
vieux citoyens de notre ville.

Une grande foule a assisté aux
funérailles de M. François Gelinas,
durant vingt-quatre ans échévin
de la ville des Trois-Rivières, dé-
cédé à l'âge de 77 ans, et qui eurent
lieu à la cathédrale. La levée du
corps fut présidée par M. l'abbé
Donat Fréchette, vicaire, à la ca-
thédrale, et M. l'abbé Dionis Géli-
nas, curé de Charette, neveu du
défunt, chanta le service. M. l'abbé
Donat Grimaud servit comme dia-
cre et M. l'abbé Léon Désilets com-
me sous-diacre. Des messes furent
dites aux autels latéraux par MM.
les abbés Jos. Ferron et S. de Ca-
ruffel. Sa Grandeur Mgr F.-X. Clou-
tier assista au trône, accompagné
de Mgr J. E. Paquin, procureur du
diocèse, et de M. le chanoine Fran-
çois Boulay, curé de la cathédrale.
Au chœur on remarquait Mgr Louis
Chartier, vicaire général et supé-
rieur du séminaire St-Joseph, M.
le chanoine Louis Demonecourt,
curé de St-Philippe, MM. les abbés
Emile Gélinas, de Fêché, J. A.
Lemire, curé de Ste-Cécile, et
Télesphore Giroux, du Séminaire.
Les porteurs étaient MM. Thom-
as Bournival, Ernest Houde, P.-A.
Verrette, Philippe Lussonde,
Léon Badaux et Napoléon Jour-
dain.

Le deuil du défunt était conduit
par MM. L.-G. Jourdain, Maître
de Poste aux Trois-Rivières, An-
toine Jourdain, Employé civil,
son frère, M. Adrien Gélinas; ses
neveux, MM. Hector Gélinas, Ai-
mé Trahan, N. Paquet, C. Comeau,
Montréal; Alide Trahan, Trois-
Rivières; Philémon Trahan, St-
Sévère; Cléophas Garneau, Shawi-
nigan; Arthur Gélinas, H. Bour-
ras, Paul Lorranger, Montréal; A.
Bellemare, Yamachiche; D. Ville-
mure, Charles Girard.

Dans l'assistance on remarquait
Son Honneur le maire Bettez, Son
Honneur le magistrat A. Marchil-
don, MM. Fortunat Lord, avocat
et recorder, J.-M. Bureau, avocat,
Arthur Bédouin, avocat et greffier
de la cité, Arthur Nobert, tré-
sorier de la cité, Georges Méthot,
avocat de la cité, Dr. C. E. Vigneau,
J.-A. Lebrun, notaire, J.-A. Ber-
trand, G.-H. Robitaille, avocat,
Maurice Marotte, Armand Lan-
glois, G. Larue, Arthur Marchand,
J.-B. Lorranger, échévin, Benjamin
Panneton, le chef Cachon, V. Bour-
que, Alban Milot, J. Guillemette,
Georges Garneau, Wilfrid Gariepy,
avocat, R. Ducharme, avocat, C.
E. Vigneau, notaire et greffier de
la Couronne, Rosire Marotte,
avocat, Henri Bureau, L.-T. La-
flamme, C. Houle, A. Giroux, J.-L.
Rousseau, Albert Langlois, le capi-
taine Cossette, le capitaine Belle-
mare, Hector Milot, Yamachiche;
C. Garneau, F. Milot, J.-E. Rouil-
lard, Québec; Dr. Aubin, M. Ro-
berts, N. Savard, M. St-Jean, J.-N.
Godin, N. Panneton, Elz. Brière,
C. Raymond, P. Bourque, C. Gar-
neau, E. Robichaud, N. Gélinas,
V. Lord, D. Larivière, Ed. Miché-
lin, B. Houle, J.-A. Lemire notaire,
Narcisse Feron, Richard Feron,
J. Bergeron, L. Deschamps, S.
Rivard, E. Contois; Edouard Go-
din; D. Chagnon; notaire; C. Le-
clerc; D. Guillemette; Robert Kier-
nan; A. Fugère; P. Rivard; le
lieutenant-colonel Pelletier; J.-C.
Boudreau, F. Veillette; Nérée Fe-
ron; Fred Arault; E. Pratte; J. Bé-
land; A. Beaudry; E. Desbiens;
G.-H. Rocheleau; A. Germain; A.
Boucher; J.-B. Godbout; A. Bal-
cer; J. Noël; Eugène Balcer; A.
Pareau; H. Carignan; C.-C.-D.
Hébert; Ovide Lesieur; C. Mor-
rissette; E. Dufresne; Jeffrey Gail-
lard; Arthur Parent; Arthur Larue;
Wilfrid Héu; P.-F. Pinsonnault;
Napoléon Lamy; Jos.-L. Fortin;
François Parent; Charles Edou-
ard Pagé; W.-E. Morgan; J.-E.
Trudel, notaire; Philippe Panneton;
R. Robichaud; J. Léon; Roch Saw-
yer; J. Houde; A.-E. Parent; N.-E.
Godin; Dr. Achipise; E. Baribeau;
Geo. Farley; A. Béland; G. Déro-
bert; Arthur Dugré; R. Proven-
cher; Adolphe Provencher; proto-
notaire; C. Raymond; E. Gen-
dron; Edouard Langlois; avocat;
Welly Poisson; J.-A. Goulet; Gilles
Ricard; A. Boisvert; Dr. J.-O. Poi-
rier; P.-A. Gouin; Jos. Doyon etc..

Les Religieuses de la Providence
et les Ursulines étaient aussi re-
présentées aux funérailles.

L'inhumation a eu lieu au cime-
tière St-Louis dans le terrain de
la famille Jourdain.

(SUITE JEUDI)

M. E. Guillemette, la loi des accidents et le travail du dimanche

Le député de St-Maurice re-
vendique à la Chambre plus
d'avantages pour l'ouvrier.

IL TOUCHE DU DOIGT UN
IMPORTANT PROBLEME:
CELUI DU TRAVAILLEUR
QUI A ATTEINT QUARAN-
TE-CINQ ANS ET AUQUEL
ON NE VEUT PLUS DONNER
DE TRAVAIL.

Notre vaillant député a prononcé
mardi, à la Chambre, un vigoureux
discours sur la loi des Accidents
du Travail.

Nous ne saurions trop le féliciter
de la position qu'il a prise quant
à la nouvelle loi et des suggestions
opportunes qu'il a faites.

M. Guillemette, par son discours
en réponse au discours du Trône
avait déjà créé à la Chambre une
impression très favorable. Son dis-
cours de mardi l'a placée définitive-
ment au nombre des hommes
sérieux parmi la députation.

Voici le texte des remarques si
à propos de notre député:
Monsieur l'Orateur,

Cette loi des accidents du travail
est bien une des plus importantes
à laquelle la législature ait à don-
ner son attention. Question trou-
blante, difficile à résoudre, et, en
dépit de la bonne volonté, de l'é-
tude sérieuse qu'en a fait le gou-
vernement, nous nous trouvons en
face de difficultés très sérieuses,
qu'il faut envisager sans précipi-
tation, pour les meilleurs intérêts
de l'ouvrier comme du patron.

De tout temps le Travail et la
protection que nous lui devons,
a été le grand souci des hommes
d'Etat, des autorités civiles et
religieuses et l'un des problèmes
qui occupèrent le plus la vie du
grand Pape Léon XIII.

Mais si la loi actuelle, telle que
modifiée rencontre de sérieux ob-
stacles, des difficultés imprévues,
ça ne veut pas dire que le gouverne-
ment actuel n'y a pas mis toute
l'attention qu'il fallait.

Le gouvernement Taschereau,
je suis fier de le proclamer et cette
Chambre lui en donnera le crédit,
a fait pour aider l'ouvrier, dans les
cas d'accidents au travail, plus
qu'aucun autre gouvernement. Et
c'est son ardent désir de donner
à l'artisan et à sa famille une pro-
tection encore plus complète, qui
a présidé la refonte de cette loi.
Toutefois c'est cet ensemble de
précautions nombreuses qui a fait
que les compagnies d'assurance
ont exigé, pour porter le risque,
une prime telle que nombre de
petits manufacturiers se trouvaient
dans une situation absolue-
ment difficile qui pourrait com-
promettre le succès de leur entre-
prise. C'est pourquoi, M. l'Orate-
ur, en présence des difficultés
qui ont surgi, un groupe composant
près de la moitié de cette Chambre
s'est réuni pour discuter la question,
et peser la valeur des protestations
qui se sont élevées contre la nou-
velle loi.

Après mûres réflexions, nous
avons cru de notre devoir de sug-
gérer au gouvernement de ne pas
appliquer cette loi cette année
mais d'en différer la mise en force
à l'an prochain, pour, dans l'inter-
valle pouvoir l'étudier de nouveau
et trouver la solution aux objec-
tions qui se posent.

C'est dans cet esprit, que nous
avons fait certaines représenta-
tions aux membres du gouverne-
ment, représentations qui seront
prises en bonne part, nous l'espé-
rons, puisqu'elles nous ont été
suggérées par les classes les plus
directement intéressées.

M. l'Orateur, je représente une
division qui comprend une ville
industrielle importante, Shawi-
nigan Falls, une ville qui exporte du
papier, de l'énergie électrique, de
l'aluminium, du Carbone, de l'a-
cide acétique et autres produits
pour plus de vingt millions de
dollars par année. C'est dire que
cette ville est la troisième en im-
portance dans la province pour la
valeur des produits exportés, et la
deuxième au point de vue de la
moyenne des salaires payés par
tête de population.

C'est donc une ville essentielle-
ment industrielle, et mes concitoyens, cela va sans dire, s'inté-
ressent grandement aux questions
ouvrières. La loi des Accidents du
Travail ne pouvait donc les laisser
indifférents.

C'est dans ce milieu industriel
que j'ai voulu sonder autant que
j'ai pu le sentiment général quant
à la nouvelle loi.

J'ai rencontré les chefs d'indus-
tries qui se sont déclarés absolu-
ment hostiles à la nouvelle loi,
parce qu'elle les surcharge d'une
façon désastreuse. Le petit manu-
facturier lui, qui ne vit pour ainsi
dire jusqu'au jour le jour, voit un
germe de mort pour son industrie,
en ce drainage de 7 pour cent de
son capital dans la caisse des com-
pagnies d'assurances.

Quant aux ouvriers, ils envisa-
gent la nouvelle loi, sinon avec
inquiétude, au moins sans enthou-
siasme. L'ancienne loi pourvoyait
à une somme fixe en cas de
mort, soit du mari, soit du princi-
pal soutien de famille.

Cette clause a disparu pour
être remplacée par celle d'une
pension à la veuve et aux enfants
égale à 60 p.c. du salaire de la
victime.

Le gouvernement, en modifiant
de cette façon le mode de paiement
de l'indemnité, a cru mieux servir
l'intérêt de la veuve et de l'orphelin;
mais l'opinion chez l'ouvrier
est que les deux modes de
paiements devraient exister, qu'il
faut à la famille de la victime de choisir,
selon ce qu'elle croira de son
meilleur intérêt. Car dans certains
cas, l'indemnité en argent, au mo-
ment du décès du chef de la fa-
mille, est préférable à une rente.

C'est pourquoi le règlement de
l'indemnité devrait être facultatif.
Et une autre disposition qui
devrait comporter la loi c'est que
le jeune homme qui meurt au
travail devrait laisser à sa famille
une indemnité, même s'il n'est pas
son principal soutien au sens de la
loi, et que cette indemnité soit
au moins de mille dollars.

Dans la loi de 1909, de même
que dans celle de 1926, ne sont
considérés que le père de famille
ou le principal soutien. Et ce
terme de "Principal soutien" a
laissé bien des fois place à l'équi-
voque. Nous avons vu des com-
pagnies plaider avec des familles
sur l'unique point que la victime
n'était pas le principal soutien.
Ce cas s'est produit dans la vallée
de St-Maurice, à St-Jacques des
Piles.

Un père réclamait l'indemnité
pour la mort du seul fils qui restait
avec lui. La compagnie se défendit
en exposant que le jeune homme
gardait son salaire pour lui; qu'il
n'était pas le soutien de son père
et de sa mère âgés respectivement
de 70 et 73 ans.

Il fut établi que le garçon, revenu
blessé de la guerre, demeurait avec
son père, mais qu'au moment de
sa mort il n'était pas le principal
soutien, malgré que le vieillard
avait déclaré sous serment que
c'était le seul enfant sur lequel il
pouvait compter pour l'aider sur
ses vieux jours.

Or, comme il n'était pas le prin-
cipal soutien au moment de l'acci-
dent, la compagnie eut gain de
cause et le pauvre vieillard fut
condamné aux frais.

Une loi ainsi faite est-elle suf-
fisamment prévoyante?

Le fils qui est à l'usine peut ne
pas aider sa famille au moment
d'être frappé, mais être son unique
espérance de demain.

C'est pourquoi une indemnité
raisonnable devrait être accordée
à tous les garçons succombant au
travail, parce qu'ils sont l'espoir
de leurs ascendants qui comptent
sur eux pour plus tard, et pleine
indemnité à celui qui est vérita-
blement le soutien de la famille.

Une loi promulguée sans une
telle clause serait une loi incom-
plète et injuste.

J'ai donc toute confiance que
dans le cours de l'année, le gouver-
nement, en étudiant les sugges-
tions qui lui sont faites par les
patrons, par les unions ouvrières
et par les compagnies d'assurances,
verra à assurer l'indemnité né-
cessaire du jeune homme qui meurt
au travail.

Maintenant, M. l'Orateur, est-ce
que je serais dans l'ordre si, à la
suite des quelques remarques que
je voulais faire sur ce sujet, j'ou-
vrais une parenthèse pour exposer
devant cette Chambre un des côtés
pénibles de la situation de l'ou-
vrier en ce pays?

Je veux parler de celui qui a
peiné la moitié de sa vie et qui est
mis au rancart à 45 ou 50 ans, pour
la raison qu'on peut réaliser plus
de bénéfice en le remplaçant par
un plus jeune.

Autrefois, le chef d'industrie
avait pour ses plus vieux employés
un attachement et des prévenances
vraiment touchantes. C'est qu'al-
ors, l'égoïsme humain n'avait pas

COMMISSION MUSICALE

AVIS
MM. les Maîtres de Chapelle et Organistes du dio-
cèse voudront bien se rappeler la défense formelle du
Cérémonial — défense affichée chaque année aux por-
tes des Basiliques de Rome, — de faire entendre aucun
son d'instrument dans l'église, à partir de la fin du
Gloria du Jeudi Saint jusqu'au commencement du
Gloria du Samedi Saint.
J.-G. Turcotte, Ptre.
Secrétaire
Les Trois-Rivières, 4 avril 1927.

M. L'AVOCAT PAUL MARTEL MEURT SUBITEMENT HIER

M. Paul Martel, avocat, du bu-
reau Martel et Trudel, est dé-
cédé subitement dans la soirée
hier. Après le souper, M. Martel
se plaignit d'un léger malaise;
il se mit au lit de bonne heure et
sembla se reposer tranquillement.
Un peu avant minuit son mal s'aggra-
va subitement et il expira. On appela
le prêtre qui lui donna l'Extrême-
Onction, et le médecin, mais déjà
la mort avait fait son oeuvre.

M. Paul Martel, était le fils de
M. Uldoric Martel; il avait fait
ses études au Séminaire St-Jo-
seph et son Droit à l'Université
Laval. Il pratiqua aux Chutes Sha-
winigan et aux Trois-Rivières, suc-
cédant à son oncle.

Il laisse une épouse et plusieurs
enfants.
A Mme Martel et à sa famille
le Bien Public offre ses plus vives
sympathies.

RETRAITES FERMEES

Au couvent de Marie-Répara-
trice, retraite fermée pour Jeunes
Filles du 8 au 12 avril.
Prière de s'inscrire à l'avance.
31-5

A LOUER.—Maison de cam-
pagne meublée, située sur la route
de St-Louis de France (rang des
Chenaux). Eau dans la maison et
bois pour l'été. Prix raisonnable.
S'adresser 172, St-François-Xavier,
Trois-Rivières.
5-7-12-14-19-21-26-28

encore tuméfié les coeurs et les
consciences. On réalisait que s'il y
avait moins de forces dans le bras,
par contre la tête était bonifiée
d'expérience, ce qui remplaçait
avantageusement la dépréciation
physique.

On jugeait alors un homme par
les services rendus et non avec un
assemblage de chiffres que l'on
appelle en ce siècle de nouveautés
l'échelle de capacité.

On ne veut plus de l'ouvrier qui
a atteint quarante-cinq ans, parce
qu'on a établi qu'il ne peut plus
fournir le même rendement de
travail. Parce qu'on ne peut plus
tirer de lui le même pourcentage
de profit.

Cette situation, M. l'Orateur,
n'est-elle pas pénible au suprême
degré?

Et dans le service vicil, ce sont
les mêmes règles qui ont été éta-
blies. Celui qui ne peut plus
travailler à l'usine, quoique jeune
encore, est aussi trop vieux pour
aspirer à une position dans l'admi-
nistration de la chose publique.

Mais que va-t-on faire pour cette
catégorie d'hommes entre deux
âges, qui sont encore pleins de
courage, qu'un travail conscien-
cieux et opiniâtre n'a pu abattre
l'ambition et qui aspirent encore
au bien-être que procure le travail?

Voilà M. l'Orateur, un problème
angoissant qui devrait être un
sujet d'étude sérieux pour les
chefs de la nation.

Est-ce qu'une loi pourrait obliger
les chefs d'industrie à donner du
travail aux hommes mariés, de
préférence aux jeunes gens qui
peuvent mieux s'éloigner du foyer?

Je pose la question avec l'espoir
que l'homme clairvoyant qui dirige
les destinées de la province pourra
trouver la solution qui s'impose.

En terminant, je ferai remarquer
au gouvernement que la loi qui
défend le travail du dimanche,
n'est pas respectée par certains
industriels. Et je crois être l'in-
terprète de tous les députés de
cette chambre en protestant aussi
énergiquement que possible contre
cette désobéissance voulue à la
loi.

Au nom de la classe ouvrière
de la ville que je représente, je
déplore cette insoumission et je
réclame du gouvernement la ré-
pression énergique de ce désordre.

M. LOUIS LAMBERT A ETE INHUME HIER A LOUISEVILLE

Hier matin ont eu lieu à Louise-
ville les funérailles de M. Louis
Lambert, époux de Mme Eliza-
beth Martin. M. Lambert était
agé de 76 ans et 10 mois.

M. Lambert laisse pour pleu-
rer sa perte, son épouse, deux
garçons, le Rév. Frère Alfred-
Marie, directeur de l'Ecole St-
Marc de Shawinigan, Alfred, entre-
preneur, de Louiseville, une fille,
la Rév. Sr St-Elphonse, des SS.
de l'Assomption.

M. Lambert s'est éteint paisible-
ment, entouré de l'affection des
siens, après plusieurs mois de
maladie, qu'il a soufferte avec la
résignation du parfait chrétien
qu'il était.

A la famille, le Bien Public
présente ses plus sincères condo-
léances.

LE FOYER ELECTRIQUE

UNE REVELATION DE LA
NORTH SHORE

Le Foyer Electrique que la
North Shore a installé sur la rue
St-Frs-Xavier a attiré l'admiration
des milliers de visiteurs qui se sont
donné rendez-vous dans ce palais
que l'industrie électrique a trans-
formé en véritable maison de fée.

Les commodités électriques se
sont multipliées si bien depuis
quelques années que l'on est au-

RESTEZ,
RESTEZ SUR
VOS TERRES,



Vos Ancêtres,
vos enfants se-
ront heureux.

COMMERCE DES OEUF ET DES VOLAILLES

Analyse de la situation.

Oeufs:—Le commerce des oeufs au Canada touche actuellement à la saison d'entreposage de 1927. Comme les arrivages sont maintenant assez nombreux pour laisser un surplus sur la consommation que le temps s'est radouci et que le danger des oeufs gelés est presque passé, que les prix sont descendus jusqu'à une base d'entreposage, ou presque, l'entreposage devrait commencer aux premiers jours d'avril. En C.-B. il s'est fait déjà beaucoup d'entreposage, et il s'est mis également quelques oeufs dans les réfrigérateurs dans l'Ouest d'Ontario et à Montréal. En fait, ce mouvement est devenu si accentué en C.-B. que les commerçants refusent d'accepter de nouvelles demandes de contrat pour l'entreposage, car ils ont déjà pris à commission plusieurs milliers de caisses.

Comme les arrivages dans l'Ouest ne peuvent être tous absorbés par la consommation locale, il s'est fait des expéditions assez considérables sur Montréal, ces oeufs se vendent environ aux prix suivants: extras 36, premiers 34, seconds 22, livrés. Il y a eu également des expéditions considérables de Vancouver; trois wagons ont été expédiés la semaine dernière, mais aux derniers renseignements, on ne prévoyait pas de nouvelles expéditions par wagons, et quoique les marchands

offraient encore des oeufs par wagons aux prix suivants: extras 28-29, premiers 26-27, on disait que l'on était obligé d'abaisser ces prix pour effectuer des ventes. Outre les expéditions de l'Ouest, Montréal a reçu également de fortes quantités d'oeufs de l'Ontario; les expéditeurs dans cette province n'ont pas expédié à Toronto, parce que les prix sont plus élevés à Montréal.

En raison des quantités d'oeufs qui arrivent à Montréal, le ton de ce marché tend à faiblir, et il s'est accumulé un surplus. Les acheteurs de Montréal demandent maintenant une plus forte proportion d'oeufs Premiers et Seconds par charges de wagons venant de l'Ouest; il leur faut évidemment des oeufs à plus bas prix pour tenir tête à la concurrence. Tandis que cette situation régnait ici, le marché de Toronto, où les arrivages sont relativement légers, est resté de régulier à ferme, et il n'y a pas eu de baisse à cet endroit la semaine dernière. Sur les prairies, les prix, après avoir baissé régulièrement depuis près d'un mois, paraissent devoir se maintenir pendant quelque temps. Comme exemple de cette baisse, les prix sur le marché d'Edmonton ont baissé de 25, sur les chiffres qui avaient cours à cet endroit le 15 février. A l'exception de Winnipeg, où le prix payé pour les Extras est de 26c, le prix régulier sur les principaux points des Prairies est de 24c, pour cette catégorie, et il y a lieu de croire que ce prix représentera la base de l'entreposage pour cette saison, quoiqu'il existe encore une tendance à la baisse. Dans les provinces maritimes, les prix continuent à baisser sous l'effet des arrivages croissants. Il est bon de noter à cette époque que la saison de production

dans l'Est cette année est d'un mois deux semaines à l'avance sur l'année dernière. Ceci peut avoir la production et par conséquent sur les prix plus tard au printemps. Les marchés aux oeufs des Etats-Unis ne sont plus un facteur dans la situation canadienne, en ce qui concerne le présent immédiat, mais ils ont manifesté une fermeté intéressante pendant la plus grande partie de la semaine dernière; le prix à Chicago se tient à 24%. La question de savoir si ce marché est descendu au plus bas prix ou s'il descendra encore plus bas est à discuter.

Volailles:—Les arrivages de volailles en vie et de volailles fraîchement tuées sont extrêmement faibles; ils se composent pour la plupart de poulets grossiers et efflanqués. Les poules sont très rares et se vendent à peu près au même prix pour les poules en vie et habillées, spécialement dans ces centres où il y a une forte population juive. Il arrive une quantité si faible des autres catégories qu'il est difficile de coter des prix.

Montréal, Oeufs:—Il y a eu une augmentation quotidienne dans la quantité d'oeufs locaux et classés arrivant sur ce marché, et les arrivages de cette catégorie de produits sont maintenant considérables. Au commencement de la semaine, le marché était ferme, sous l'effet de la bonne demande, mais malgré une accumulation plus tard, on signalait un marché excessivement actif pour les besoins immédiats. Le surplus n'est pas très considérable à présent, mais quelques commerçants ont commencé à mettre des produits en entrepôt sur une petite échelle. C'est l'opinion générale, cependant, que les prix sont encore trop élevés pour l'entreposage. Les prix aux expéditeurs de campagne pour les oeufs non classés ont subi une baisse partielle; ils sont maintenant les suivants: Extras 32, Premiers 30, Seconds 27-28, livrés. Les prix aux détaillants ont baissé de 1c; ils sont les suivants: Extras 37-39, Premiers 34-36, Seconds 33-34. La majorité des Seconds sont classés dans une faible catégorie à cause de la grosseur et la demande de cette catégorie est beaucoup plus grande que l'offre à cause de la qualité passable. Les oeufs classés de l'Ontario sont offerts aux prix suivants: Extras 31, Premiers 29, Seconds 27 f.b. Un wagon d'Extras et de Premiers emballés pour l'entreposage, a été offert aux prix suivants: Extras 33, Premiers 31 f.b., mais ce prix était considéré un peu trop élevé et n'a pas été accepté. Les prix du gros, qui étaient au commencement de la semaine à Extras 35, Premiers 33, Seconds 29, ont baissé d'une fraction tous les jours; ils étaient à la fin les suivants: Extras 33, Premiers 31, Seconds 27-29. Volailles.—La demande de volailles en vie par la population juive est grande, avec l'arrivée des fêtes de Pâques et la quantité offerte ne suffit pas pour la demande. Les prix restent au même niveau que la semaine dernière. Le commerce des volailles gelées reste ferme et assez actif pour les besoins immédiats. Les prix de gros pour les volailles gelées sont les suivants: Poulets 32 à 45, poules 23 à 32, canards 29 à 38, oies 25 à 31, dindons 39 à 51.

Winnipeg, Oeufs:—Les arrivages de la semaine dernière ont été très abondants; nous n'avons pas encore les chiffres positifs au moment où nous écrivons ces lignes, mais ils promettent de dépasser de beaucoup les 4,999 caisses qui sont arrivées pendant la semaine finissant le 19 mars. Ceci représente une augmentation de plus de mille caisses sur la semaine précédente. Lundi dernier, les commerçants ont payé aux expéditeurs de campagne pour les oeufs non classés: Extras 30, Premiers 28, Seconds 24. Mardi, le marché a enregistré une baisse de 2c sur cette catégorie et une nouvelle baisse à la fermeture: les prix actuels sont les suivants: Extras 26, Premiers 24, Seconds 21. L'augmentation des arrivages est la cause principale de cette baisse. La qualité varie d'Extras à Premiers; les oeufs sales comprennent la majorité des Seconds. Les commerçants coulent les arrivages promptement, au fur et à mesure et tiennent leurs entrepôts bien vides. Pendant la semaine, deux wagons étaient en route sur Montréal, venant de l'Ouest, aux prix suivants: Extras 33, Premiers 32, Seconds 30 f. b. Devant les arrivages croissants dans l'Est, les acheteurs de l'Est ont baissé leurs prix et offrent maintenant les prix suivants: Extras 31, Premiers

29, Seconds 27. Les prix aux détaillants sont les suivants: Extras 36, Premiers 33, Seconds 31. Volailles.—Les arrivages sont encore faibles; il n'arrive que quelques expéditions de temps à autre. Ils se vendent aux prix suivants: Poulets en vie 15 à 17, poules 18 à 23, coqs 10, poulets habillés 20 à 22, poules 23 à 28, coqs 15. Les volailles gelées s'écoulent aux prix suivants, en grosses quantités, poulets 30 à 35, poules 22 à 30, dindons 35 à 42.

Toronto - Oeufs:—Les prix sont restés à peu près les mêmes cette semaine; les marchands étaient aux expéditeurs de campagne pour les oeufs non classés: Extras 29-30, Premiers 27-28, Seconds 24-25, livrés. Il est arrivé suffisamment d'arrivages locaux pour rencontrer la demande qui est bonne pour la consommation. Les entreposages n'ont pas encore commencé. Le marché était beaucoup plus ferme à la fin qu'à l'ouverture, lorsque la situation était rébellieuse. Cependant, il s'est raffermi vers le milieu de la semaine et il est passé une quantité considérable d'oeufs à Toronto allant à Montréal; où les prix étaient un peu plus élevés. Cet état de choses s'est maintenu jusqu'à la fin; il n'y a pas eu de hausse de prix, mais les valeurs sont restées fermes. La situation est la même à l'ouverture de la semaine actuelle et l'on ne prévoit aucun changement immédiat pendant quelques jours. Les prix aux détaillants sont les suivants: Extras 35-36, Premiers 33-34, Seconds 30. Volailles.—Les arrivages de volailles en vie sont très faibles et portant principalement sur quelques poulets grossiers et efflanqués. Le commerce porte spécialement sur les volailles gelées. La demande en ces jours derniers a été lente, et l'on a été obligé d'abaisser un peu les prix pour effectuer des ventes.

CARTES PROFESSIONNELLES

Médecin Tél. 1830

Dr J. D. F. Paquin
Médecine Générale
Spécialité: Accouchements
Traitements spéciaux pour les enfants.
Consultations régulières.
De 2 à 4 et de 7 à 8 et sur rendez-vous.
81, rue Bonaventure, Les Trois-Rivières.

Médecin

Dr J. A. Rousseau
Directeur du Dispensaire Antivénérien
Bureau privé de 10 a.m. à 4 p.m. et 7 p.m. à 8 1/2
Maladies des voies urinaires
" " femmes
" " de la peau
Tél. 119 28 rue Royale

Avocats

Paul Martel Robert Trudel
Martel & Trudel
Avocats
20, Bonaventure Tél. 51
Trois-Rivières.

Contracteur TEL. 468W 468J

Anselme Dubé Liée
Eglises, Presbytères, Ecoles.
Résidences, Réparations.
Bois de toutes sortes.
Portes, Chassis, Etc.
Rue Bellefeuille, Les Trois-Rivières.

Médecin

Dr Auguste Panneton
Spécialiste pour maladies des yeux, des oreilles du nez et de la gorge.
Consultations: 1.30 hre à 4.30 hres tous les après-midi.
Le soir: Lundi, mercredi et vendredi, de 7 à 8 et sur rendez-vous.
Tél. Bell 526
65a, Avenue Lavolette

Avocat

Tél. 1299-J
Joseph Barnard
Avocat
8 rue Hart, Tél. 640
Résidence: 108 rue Des Forges

Chirurgien-Dentiste

Tél. Bureau: 658
" Résidence: 337
Dr J. H. BELAND
Extraction des dents sans douleur
Traitement de la Pyorrhée par la Vaccinothérapie. Traitements dentaires exécutés avec soin et promptement.
Heures de Bureau: De 8 a.m. à 5 p.m. Le soir de 8 à 9
Bureaux: 26a, Des Forges

MEDECIN Tél. 678

Dr Maurice Caron
ex-clerc des Hôpitaux de Paris
Spécialité: Chirurgie Générale
Maladies des Femmes.
Maladies des Voies Urinaires
Traitements Electriques
Consultations: de 10 à 12—de 2.30 et de 7 à 8.30 p.m.
6, rue Ste-Julie.

Avocats

Tél. 930 Casier Postal 310
Edifice Power, Trois-Rivières
Jacques Bureau, C. R.
Philippe Biqué, C. R.
Georges Gouin, B. A.
Bureau, Biqué & Gouin
Avocats
4, Des Forges, Les Trois-Rivières

Chiropracticien

Dr A.-E. HUNT KING
Chiropracticien diplômé
Trois-Rivières
32, Ste-Julie Tél. 1913
Shawinigan Falls
32, 5me Rue Tél. 725
Grand'Mère
146 rue St-Jacques Tél. 430

Médecin

Dr A.-J. Aubin
Médecine Interne, Maladies Chroniques, Diagnostic.
Tél. 1143J 179, Lavolette

Avocat

Bureau, Tél. 674
Le soir 1352 r. 2
L-EMILE FORTIN
AVOCAT
142a Notre-Dame, Trois-Rivières.
Bureau le soir
Au Cap-de-la-Madeleine.

Médecin Tél. 1526

Docteur R. Dugré
Des Hôpitaux de Paris, Lyon, New-York
Chirurgien à l'Hôpital Saint-Joseph
SPÉCIALITÉS:
Chirurgie des organes génito-urinaux, des systèmes osseux et du tube digestif.
CONSULTATIONS:
Au bureau: 2 à 4 et 7 à 8 hres p.m.
A domicile: sur rendez-vous.
56, Ave Lavolette.

Avocat

Tél. 1059
Jean-Marie Bureau
Avocat et Procureur
Chambre 23, Edifice de la Banque du Commerce, Les Trois-Rivières.
Bureau à Ste-Anne-de-la-Pérade chez M. D. Lanolette, le 1er et le 4e samedi de chaque mois.

Assurances Générales

A. J. Gouin & Cie
Feu, Vie, Accidents, Maladies, Responsabilité des Patrons, Bris de Glaces, Auto, Voitures, Golf, Pluie.
Bureau établi depuis plus de 30 ans.
TEL. 114, 4, Du Platon

Dr Roch Hébert
SPECIALISTE
Maladies des Yeux, des Oreilles, de la Gorge et du Nez
Bureau et hôpital privé
31a Des Forges. Tél. 1425
HEURES DE BUREAU
9 à 12 a.m. 1 à 5 et 7 à 8 p.m.
Dispensaire Gratuit
Les mercredi et vendredi de 7 à 9 hres p.m.

Courtier TEL. 456

Arthur Spénard
Courtier
Assurances Générales, Obligations Municipales et Scolaires.
42-- RUE ST-PIERRE -- 42
Trois-Rivières.

Notaire

HENRI CINQ-MARS L.L.B.
Notaire
Argent à prêter, Examen de titres, Règlement de successions, Assurances, Collections, Administration etc.
49, rue Alexandre, Téléphone: Bureau: 1895
Téléphone: Rés.: 972 w

Avocat

Tél. 329
Roger Bisson
Avocat
142, rue Notre-Dame
Les Trois-Rivières.

Avocats

Robichon & Méthot
Avocats
Bureau:
Edifice Banque d'Hochelega, Trois-Rivières

Avocats

Téléphone Bell 1000
DUPLESSIS, LANGLOIS & LAMOTHE
Avocats
4, St-Joseph, Trois-Rivières

Notaire

Tél. Bureau 1881
" Rés. 1444-J
Victor Abran
Notaire
Argent à prêter, assurances, collection, etc.
34, Bonaventure, Les Trois-Rivières

Avocat

Téléphone 358
Lucien Comeau
Avocat
19, rue Alexandre
Les Trois-Rivières
Bureau à Louiseville le samedi, chez M. le Dr L. Gélinas, rue St-Laurent.

Avocat

Tél. 233
Chas Bourgeois
B. A., LL. M.
Avocat
26, rue St-Joseph, 26

Architecte

U.-J. Asselin, Ernest L. Denoncourt
Asselin & Denoncourt
Architectes
Tél. Bell 963, 42, Alexandre
Les Trois-Rivières

Avocat

Téléphone: 1065
Rosaire Marcotte
B.A., B.C.L.
17, rue Alexandre, Les Trois-Rivières.

Avocat

Tél. 491
Jules Caron
Architecte
Tél. 720, 21 rue St-Joseph
Les Trois-Rivières

Des Dents Naturelles

C'est le témoignage que rendront vos amis en voyant vos nouvelles dents.

Satisfaction garantie.

Extraction sans douleur par le procédé nouveau de l'ACAIINE.

Dr Auguste Massicotte
CHIRURGIEN-DENTISTE
No 1, rue Des Forges, Les Trois-Rivières

BUT DE LA CAISSE POPULAIRE

Protéger ses membres contre les revers de fortune, les résultats du chômage, la maladie et l'indigence, en leur enseignant, les bienfaits inappréciables d'une sage prévoyance fortifiée par la coopération, notamment en provoquant et en développant chez eux le goût et la pratique constante et vigoureuse de l'épargne la plus modeste, assurant ainsi leur indépendance économique, faisant naître et grandir le sentiment de la dignité personnelle.

Thomas Bournival, gérant.

POUR LE CAREME

Poisson frais, Morue, Saumon, Truite, etc.
Conserves de toutes sortes. Fromages importés et Canadiens. Pains de fantaisie, Biscuits, etc.

Chez Uld. Carignan

Epicer
(Agent pour les Liqueurs Christin)
22, Badeaux, Phone 122-1749

SPÉCIAL: Sirop Bronchique

Prix rég. 50c.
2 bouteilles pour 60¢

LA PHARMACIE WILLIAMS

22 rue Hart. Téléphone No 1
Seul Agent pour les remèdes Rexall et Chocolats "Billie Burke"



Tribune Ecclésiastique

ABRÈGE DE LITURGIE

(L.V.)

LA SAINTE MESSE

3-Le Credo (fin)

Soit que nous récitons le Symbole des Apôtres, soit que nous chantions avec l'Eglise, le Symbole de Nicée ou de Constantinople, c'est toujours la même foi que nous professons.

On peut dire facilement que le Credo a été le chant national des Chrétiens catholiques de tous les siècles. Supposez un instant, que par un miracle de la toute-puissance divine, tous les Catholiques de l'Univers, réunis aux générations éteintes, rendues à la vie, soient subitement convoqués dans une seule église, qu'entendriez-vous? Nous entendrions cette innumérable assemblée redire le même Symbole, faire la même profession de foi, que nous faisons nous-mêmes, chaque dimanche, dans nos humbles temples.

Et si le même miracle rendait à la vie tous les hérétiques, tous les Protestants de tous les siècles, et que chacun d'eux fût appelé à proclamer sa foi, qu'entendriez-vous? Une confusion de voix, image de la tour de Babel; car en effet, chez les Protestants, il y a autant de symboles que de sectes, que d'individus dans chaque secte!

N'est-ce pas que nous devons nous estimer heureux d'appartenir à cette Eglise dans laquelle nous trouvons clairement les notes de la seule vraie Eglise: unité dans la foi, unité dans les sacrements, unité dans le ministère. "Unus Dominus, una fides, unum baptisma." (St. Paul)

Nous venons de le dire: les églises protestantes ont chacune leur symbole. Le symbole des luthériens n'est pas le symbole des calvinistes, celui des calvinistes n'est pas celui des anglicans.

Elles n'ont donc pas l'Unité de foi. Quant à la Sainteté, au moins surannuelle, la sainteté héroïque, les Protestants peuvent-ils l'avoir, eux qui ont supprimé le mérite des bonnes œuvres? Les vertus, qu'ils peuvent avoir, ne sont que des vertus humaines; mais les grandes vertus d'un François-Xavier, d'un François de Sales, d'un Vincent de Paul, et autres, ils n'y prétendent aucunement. Après trois siècles, ils n'ont pas encore réussi à former un vrai missionnaire, une vraie sœur de charité. Leur missionnaire est une fonctionnaire à gages, qui va jusqu'à la souffrance, exclusivement.

Ces mêmes églises ne sont pas apostoliques, car elles ne remontent pas aux Apôtres. Elles sont nées de novateurs audacieux et orgueilleux: Luther, Calvin, Henri VIII qui s'empressèrent de changer, de lacérer indignement la doctrine des Apôtres.

C'est dans l'Eglise romaine, à laquelle nous appartenons, que se trouvent certainement les notes qui constituent et distinguent la véritable Eglise. Pour lui prouver notre attachement complet, disons avec Bossuet: "O Eglise romaine, si jamais je t'oublie, que ma langue s'attache à mon palais et que ma main droite se dessèche."

0-0-0

La plupart des auteurs, suivant en cela l'exemple du Catéchisme du Concile de Trente, divisent le Credo en trois parties, rapportant chacune d'elles à l'une des trois Personnes de la Très sainte Trinité.

D'après cette division, la première partie s'occupe de Père éternel, de sa divinité, de sa toute-puissance, de la création du monde, de celle du genre humain et des choses visibles et invisibles. La seconde partie traite de Dieu le Fils, de l'œuvre merveilleuse de la Rédemption, de l'Incarnation, son ascension dans le ciel, et sa venue à la fin des temps pour juger le monde. La troisième partie a pour objet le Saint-Esprit, les œuvres qu'il accomplit par l'Eglise, son Epouse, et qui sont: la communion des saints, le pardon des péchés, la résurrection de la chair; tout cela pour parvenir à la possession de la vie éternelle.

Et le Credo nous rappelle chaque fois les principales fêtes de l'Eglise: Noël, le Vendredi-Saint, Pâques, l'Ascension, l'Assommoir, la Pentecôte et la Toussaint.

Ce Symbole qu'on récitait ou chantait, autrefois, à toutes les messes, pour protester contre l'erreur qui faisait rage, ne se dit pas tous les jours, maintenant que le calme est rétabli. Le chant ou la récitation du Credo est motivé par trois raisons: le mystère, la doctrine et la célébration. En raison des mystères de notre religion, on le dit aux fêtes de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère; en raison de la doctrine de foi que nous enseignent l'Ecriture et la Tradition, on le dit aux fêtes des Apôtres et des docteurs de l'Eglise; en raison de la célébration ou de la solennité on dit le Credo aux fêtes de 1ère et de 2e classe, le dimanche, à cause du concours des fidèles.

Filipo

5 avril 1927.

?QUAESITA?

I—Nos lecteurs sont invités à nous poser des questions sur des points de liturgie de doctrine ou même d'Histoire.

II—Prière de poser les questions de façon aussi claire et aussi brève que possible.

III—Ne pas poser plus de deux questions à la fois.

IV—Garder pour le confesseur ou le Directeur de conscience les questions d'ordre trop intime.

Q.—Est-il conforme à l'esprit de la liturgie, et à l'idéal de la sanctification du prêtre, de célébrer toujours, chaque fois que les rubriques le permettent, la messe de REQUIEM, lorsqu'à la demande des fidèles on doit dire la messe pour des défunts? On en vient parfois à dire la messe en noir au moins un jour sur deux en moyenne.

R.—La question peut être envisagée à divers points de vue: l'esprit de la liturgie, la sanctification du prêtre, l'avantage des fidèles, l'utilité pour les défunts.

1o La liturgie distingue des messes de Requiem privilégiées et des messes quotidiennes. Les premières sont celles des funérailles, des

troisième, septième et trentième jours, et de l'anniversaire. Elles sont régulières et il ne faut pas hésiter à les célébrer conformément aux rubriques. Quant aux messes quotidiennes, ce sont des messes votives soumises aux règles des messes votives ordinaires et qui, par conséquent, ne doivent pas se célébrer sans discrétion. Il y a donc de la mesure. Cette mesure semble être indiquée par les rubriques relatives aux messes conventuelles qui prévoient une messe de Requiem chaque mois, et facultativement chaque semaine. Dépasser habituellement cette mesure serait donc manquer de la discrétion voulue.

2o Les messes de Requiem que le prêtre célèbre dans les condi-

tions indiquées ci-dessus sont très propres à sa sanctification. Le devoir pastoral, la charité envers les défunts, la liturgie même du Requiem, tout contribue à son édification. Mais l'excès est nuisible, à cause de la routine, et parce qu'on perd les avantages inappréciables de la vie liturgique. C'est pourquoi les dispositions les plus récentes des rubriques ont restreint la faculté de célébrer les messes basses. C'est une indication à retenir. Certains auteurs sont très sévères pour apprécier la conduite des prêtres qui choisissent toujours la messe en noir: je n'oserais prendre à mon compte toutes leurs paroles de blâme, ni affirmer qu'il y a là plus de relâchement que de piété; mais cela donne à réfléchir. Il reste que la dévotion elle-même doit être bien réglée.

3o Si l'on invite avec raison les fidèles à s'unir le plus possible à la liturgie quotidienne de la messe, il est évident, qu'il ne faut pas leur donner, un jour sur deux, la messe de Requiem. J'ai passé dix jours dans une paroisse où en effet tous les matins, sauf le dimanche, se chantaient la messe des morts. Dans un pareil cas, il n'y a plus pour les fidèles, ni fêtes de Saints ni fêtes; rien que des obits; l'édification paroissiale ne peut pas y gagner.

4o En raison des textes dont elle est composée, la messe de Requiem est plus utile pour les défunts que toute autre messe. Inutile d'insister. Mais l'Eglise, la nature des choses et le bon sens invitant à ne pas multiplier ces messes plus que de raison, il s'ensuit que la messe du jour célébrée pour des défunts, quand le devoir pastoral ou un contrat n'imposent pas la messe de Requiem, doit n'être pas dépourvue d'une efficacité spéciale pour les défunts, équivalant, tout compte fait, à celle de la messe en noir. Selon un mot de saint Augustin, on pourrait peut-être dire, en un sens, que la messe de Requiem "est plus pour l'édification des vivants que pour le secours des morts." Le principe, sagement entendu, donne la solution de toutes les difficultés.

P. B.

"Minuit, chrétiens... et musique sacrée".—L'étude si convaincante et si opportune de M. l'abbé J.-G. Turcotte, parue dans notre dernier numéro, a eu le don de satisfaire pleinement nos lecteurs, si nous en jugeons par les témoignages expressifs que nous avons reçus à ce sujet. (Notons que la Cecilia de Strasbourg, dans son dernier fascicule, a reproduit plusieurs pages de cette belle étude). On nous communique en même temps les réactions diverses produites par l'œuvre d'épuration qui est en marche. Un musicien très distingué nous écrit: "J'ai lu avec plaisir ce bon article sur 'Minuit, chrétiens'. J'ai eu, ici, une misère incroyable, parce que je ne l'avais pas fait chanter. Mais depuis la guerre, j'ai tenu bon. M. d'Indy m'a raconté que Pie X, recevant Charles Bordes, lui avait dit: 'Ce que je veux détruire, ce sont les airs de théâtre, comme 'Minuit Chrétiens', l'O Salutaris' et 'Ah! qui brûla d'amour'. J'ai demandé à M. d'Indy d'écrire cela un jour ou l'autre, à l'occasion..."

D'un noviciat très important, on nous envoyait d'excellent programme de Noël, on ajoute: "Mais, pour 'Minuit chrétiens', je n'ai pas eu gain de cause, et je vous avoue que, pour moi, cette tâche a gâté tout le reste... Mais nous en viendrons à bout; déjà, je travaille le terrain..."

Cet attachement passionné qu'on observe dans certains milieux pour ce pauvre hoche musical ne doit pas trop surprendre; car on est abusé par les dehors dévots et solennels qu'affiche la mélodie d'Adam, et il faut une certaine éducation esthétique pour se rendre compte que ces prétendues qualités ne sont qu'apparence vaine et grossier trompe-l'œil. Cependant, peu à peu, la vérité se fait jour. Dans les "Tablettes de la Schola," M. de Lioncourt remarquait récemment qu'à Noël 1926, dans plus de la moitié des églises de Paris, le trop fameux "Minuit chrétiens" avait disparu des programmes de la messe de Minuit. Excellente leçon et très heureux symptôme. Encore quelques années, et le Noël d'Adam aura pris une retraite définitive dans les

phonographes de faillie. Et ce sera très bien ainsi.

(1)—Dans la Revue des lectures (15 février 1927), on lit cette communication d'un correspondant: "Depuis quatre ans, tous les hivers, une troupe de 'pitres' vient à X., avec les petites malpropétés du répertoire parisien. Elle a eu le toupet, l'année dernière, cette troupe, après avoir joué l'hi-phu, Ta bouche, etc., de demander à chanter à la cathédrale le 'Minuit, chrétiens'... Refus bien évidemment..."

Evidemment, mais cette troupe de "pitres" qui inscrit le "Minuit, chrétiens" à son "répertoire" et qui trouve tout naturel d'en proposer l'exécution dans une cathédrale: voilà de quoi faire rêver. "Revue Prat. de Lit. et Mus. sacrée."

Abstinence—Serment

Q.—1o Paul prétend, qu'en un jour d'abstinence, il est permis de manger des patates cuites avec du LARD ou du BOEUF. En théorie les patates cuites dans le jus de boeuf demeurent-elles un aliment maigre?

2o Ce même Paul, un jour, part pour les Etats-Unis; mais pour passer au-delà du 45o il doit prêter serment qui consiste à lever le bras. Mais Paul est convaincu que le fait de lever le bras ne constitue pas un serment; ainsi il passe se disant ensuite qu'il les a JOUES. Paul a maintenant des inquiétudes au sujet de ce serment. Est-il coupable?

R.—1o Les patates cuites dans le jus de boeuf ne demeurent pas un aliment maigre. Paul a tort sur ce point. Il a raison cependant de prétendre qu'il peut faire cuire ses patates avec du lard, puisqu'on a le droit, en vertu d'un indulgent, d'apprêter les aliments avec de la graisse ou du saindoux. Paul pourra manger la pomme de terre cuite avec le lard (entendez le lard pur, sans mélange de maigre), mais il ne devra pas manger la "grillade" elle-même.

2o Paul ne s'est pas juré puisqu'il avait la conviction de ne point faire serment. Il n'en reste pas moins que, matériellement parlant, sa faute a été grave: il ne croyait pas faire serment et donc il n'en avait pas l'intention, mais il faisait un geste mensonger et il savait que ce geste était pris pour un serment. Cette équivoque sur l'invocation du nom de Dieu, et cela dans l'intention de tromper, constitue une matière grave, à cause de l'injure très sérieuse faite à la Majesté divine. Formellement, la bonne foi paraît avoir été suffisante pour faire éviter le péché mortel.

"Sem. Rel. de Qué."

LA VIERGE AUX COLOMBES

(Légende)

C'était en Egypte, pendant l'exil de la Sainte Famille. La Vierge assise sous un palmier auprès d'une fontaine, auprès de Memphis, tissait une tunique sans couture pour son cher enfant.

Jésus, qui avait quatre ans depuis Noël, jouait avec des enfants de son âge. Ils étaient tous noirs. Lui avait le teint rose, légèrement doré par le soleil d'Afrique, avec de légères boucles blondes qui retombaient sur son cou.

Les petits Egyptiens s'amusaient à pétrir des oiseaux avec de la terre glaise. Ils faisaient des passereaux, des colombes, des corbeaux, des ibis, raides, uniformes, grossiers, mais dont ils étaient très fiers. Ils défilèrent l'Enfant Jésus d'en faire d'aussi beaux.

Celui-ci prit de la terre et bientôt sortit de ses mains deux petites colombes; elles étaient si mignonnes, si gentilles, avec un bec si fin des pattes si fines, des plumes si bien imitées que les camarades de Jésus poussèrent des cris d'admiration. Marie elle-même ne put s'empêcher de dire: Quel dommage qu'elles ne soient pas en vie!

—Mère, dit l'enfant, qu'il soit fait selon votre parole! Et il souffla sur les oiseaux de terre. Et voilà que, tout à coup, leur teinte grise blanchit à vue d'œil; on eût dit des plumes de neige avec des pattes et un bec roses et des petits yeux ronds comme des diamants noirs cerclés de rubis. Puis les deux ailes se soulevèrent et battirent gracieusement. Des roucoulements délicieux se firent entendre.

La bande enfantine resta quel que temps dans la stupeur, saisie par ce prodige inouï; mais bientôt elle se mit à hurler de joie et à danser autour de la fontaine.

Et voici que l'une des colombes s'envola et alla se poser sur l'épaule de Marie. Elle semblait tout heureuse et se trémoussait d'aussi sous les caresses de la Mère de Dieu.

L'autre, au contraire, alla se percher sur un palmier. Marie avait beau l'appeler, elle faisait la fière et ne voulait pas descendre.

Bientôt, attendant caqueter dans le voisinage, elle alla se poser sur le toit d'un temple païen où de vilains oiseaux, mal élevés et grossiers, s'ébattaient. Elle fut d'abord bien accueillie; coquette et vaniteuse, elle se rengorgeait comme une petite folle quand on la complimentait sur son joli plumage. Mais bientôt cela tourna mal. Il y eut des disputes à propos de rien; elle se fit battre; un vieux corbeau la foula aux pattes et la roula dans la gouttière où coulait une eau noire.

Le soir, elle revint au logis de la sainte Famille, mais hélas! toute sale, tout ébouriffée; elle avait perdu les plumes de sa queue. Elle frappa timidement à la fenêtre du bout de son bec. Saint Joseph vint lui ouvrir.

Jésus eut la bonté de lui donner un bain, de lui lisser ses plumes; il remit même celles qui manquaient. Il la fit manger avec sa compagne. Puis il lui fit une sérieuse admonestation: Prends garde, lui dit-il, tu n'aimes pas ma mère; c'est mauvais signe pour une colombe! Tu vas folâtrer avec les vilains oiseaux païens de Memphis, au lieu de rester ici, comme ta gentille petite sœur; c'est dangereux! Il y a surtout l'épervier Horus que les Egyptiens adorent et qui est le diable en plumes et en os; s'il l'aperçoit il te mangera.

L'autre colombe donna aussi de bons conseils à la prodigue. Celle-ci fit de belles promesses. Mais le lendemain matin, quand on ouvrit la fenêtre elle partit et passa toute la journée en très mauvaise compagnie. Le soir elle était dans un piteux état; elle revint éreintée, sale à faire peur, à moitié déplumée, avec des caillots de sang à la poitrine. Elle n'osait frapper à la fenêtre et alla se percher sur un arbre. Marie, qui la vit, en eut pitié et lui fit signe de venir. Elle ne descendit pas, Jésus l'appela, mais en vain. Joseph posa une échelle de grains sur la fenêtre. Elle résista encore.

Et voilà que tout à coup un grand épervier roux, parti du temple d'Horus, vint à planer au-dessus de l'arbre. Lentement, lentement, il traça des orbes de plus en plus rétrécis, se rapprochant insensiblement de la pauvre colombe qu'il couvait de ses yeux flamboyants.

La malheureuse était fascinée; la tête levée, tremblante de tous ses membres, elle regardait le rapace sans pouvoir bouger de place, ni même détourner la tête. Puis brusquement, il s'abattit sur elle, la saisit dans ses serres et l'emporta dans son aire, où il la dévora. L'autre colombe, doucement posée sur l'épaule de Marie, avait assisté à ce drame; elle en était tout émue et son petit cœur palpitait sous sa gorge. Mignonne, lui dit Jésus, n'oublie jamais ce que tu as vu. C'est l'image de la vie humaine. L'épervier, c'est le démon, la colombe, c'est l'âme. Toute âme qui aime sa Mère comme toi et qui s'abriterait sous sa protection n'aura rien à craindre du démon. Au contraire, toute âme qui comme ta méchante sœur, méprisera Marie, le diable fondra sur elle et l'emportera dans son aire, dans l'enfer, pour la dévorer.

La petite colombe blanche fit signe qu'elle avait compris et se blottit, affectueuse et confiante, sur les genoux de Marie.

Chanoine S. Coubé.
(La Sainte Croisade.)

Au commissariat de police: —Enfin, votre belle-mère s'est jetée par la fenêtre, et vous n'avez rien fait pour la retenir.

—Pardonnez-moi, monsieur le commissaire, je suis descendu à l'étage en dessous pour la rattraper, mais elle était déjà passée.

Chanoine S. Coubé.
(La Sainte Croisade.)

Au commissariat de police: —Enfin, votre belle-mère s'est jetée par la fenêtre, et vous n'avez rien fait pour la retenir.

—Pardonnez-moi, monsieur le commissaire, je suis descendu à l'étage en dessous pour la rattraper, mais elle était déjà passée.

Chanoine S. Coubé.
(La Sainte Croisade.)

Au commissariat de police: —Enfin, votre belle-mère s'est jetée par la fenêtre, et vous n'avez rien fait pour la retenir.

—Pardonnez-moi, monsieur le commissaire, je suis descendu à l'étage en dessous pour la rattraper, mais elle était déjà passée.

Chanoine S. Coubé.
(La Sainte Croisade.)

Au commissariat de police: —Enfin, votre belle-mère s'est jetée par la fenêtre, et vous n'avez rien fait pour la retenir.

—Pardonnez-moi, monsieur le commissaire, je suis descendu à l'étage en dessous pour la rattraper, mais elle était déjà passée.

Chanoine S. Coubé.
(La Sainte Croisade.)

Au commissariat de police: —Enfin, votre belle-mère s'est jetée par la fenêtre, et vous n'avez rien fait pour la retenir.

—Pardonnez-moi, monsieur le commissaire, je suis descendu à l'étage en dessous pour la rattraper, mais elle était déjà passée.

Chanoine S. Coubé.
(La Sainte Croisade.)

Au commissariat de police: —Enfin, votre belle-mère s'est jetée par la fenêtre, et vous n'avez rien fait pour la retenir.

—Pardonnez-moi, monsieur le commissaire, je suis descendu à l'étage en dessous pour la rattraper, mais elle était déjà passée.

Chanoine S. Coubé.
(La Sainte Croisade.)

Au commissariat de police: —Enfin, votre belle-mère s'est jetée par la fenêtre, et vous n'avez rien fait pour la retenir.

—Pardonnez-moi, monsieur le commissaire, je suis descendu à l'étage en dessous pour la rattraper, mais elle était déjà passée.

Chanoine S. Coubé.
(La Sainte Croisade.)

LE THÉ "SALADA"

F26

sa qualité ne varie jamais—exigez-le.



"Il est Différent"

voilà ce que l'on dit du

NOVORO

Du DR. PIERRE

C'est un remède herbeux de mérite reconnu. Il a été en usage constant pendant cent ans, et a apporté le rayon de soleil de la santé à des milliers de familles.

ESSAYEZ LE UNE SEULE FOIS, quand votre digestion ne va pas, quand votre estomac fonctionne irrégulièrement, quand votre sommeil est agité, quand vous avez des douleurs dans le corps, quand vous vous sentez fatigué, etc.

Il ne peut être trouvé chez les droguistes. Il est fourni par des agents spéciaux, ou directement du laboratoire de DR. PETER FAHNEY & SONS CO. Chicago, Illinois. 2501 Washington Blvd.

(Déposé libre de tous droits au Canada.)

La Meilleure Revue

Ceux qui s'intéressent aux problèmes politiques de l'heure et pour qui le mouvement général des idées compte pour le moins autant que les fluctuations de la bourse et le détail circonstancié des écabouillages de chiens ou des exploits d'ivrognes ou d'assassins, devraient s'abonner à L'ACTION FRANCAISE. Qu'ils partagent ou non ses idées, ils trouveront dans ses pages de la vie, de la santé, de la beauté.

Les deux derniers numéros de la revue Montréalaise contenaient des études de tête sur le PROBLEME NATIONAL et sur la LANGUE FRANCAISE, comme il s'en est peu publié dans notre littérature d'opinion. A eux seuls ces deux articles valent plus que la souscription qui n'est que de \$2.00 pour 12 fascicules de 64 pages!

L'ACTION FRANCAISE

1735, rue St-Denis,

Montréal.

Pas de Meilleur Service!

Nos trois catalogues sont prêts pour la distribution. Ils sont élégants et éloquentes, et on devrait nous les demander, même si on n'a pas l'intention d'acheter de livres!

Les parents qui veulent récompenser leurs enfants, les prêtres qui cherchent quelque chose d'utile à offrir aux servants ou aux enfants de chœur, les directeurs ou directrices de communautés enseignantes, les secrétaires de Commissions scolaires, tous les éducateurs enfin, devraient consulter nos catalogues avant de faire un choix d'ouvrages canadiens ou français.

Dans nos listes d'OUVRAGES CANADIENS, de LIVRES DE FONDS IMPORTES et de LIVRES DE PRIX ET DE PRIERES, ils trouveront tout ce dont ils peuvent avoir besoin. Les livres annoncés dans ces catalogues ont été minutieusement triés et choisis.

Nous attirons surtout l'attention sur notre choix de livres de prières, parmi lesquels nous signalons en particulier L'OFFICE LITURGIQUE DE CHAQUE JOUR, par Dom Cabrol.

DEMANDEZ NOS CATALOGUES ET MENTIONNEZ LE BIEN PUBLIC EN RECLAMANT LA REMISE SPECIALE CONSENTIE AUX LECTEURS DE CE JOURNAL.

LIBRAIRIE D'ACTION FRANCAISE,

1735, RUE ST-DENIS,

MONTREAL.

PAIN

"UNIC"

Une variété nouvelle de pain de la

Boulangerie Moderne

Essayez-le aujourd'hui même, vous en serez charmés. En vente dans toutes les épiceries ou de nos voitures de livraison.

"UNIC"

Demandez-le par son NOM C'est le meilleur sur le marché.

La Boulangerie Moderne

47, rue Volontaire.

Téléphone 321W

PAGE DE SHAWINIGAN ET DE GRAND'MERE

Courrier de
Grand'MèreAU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA CITE DE GRAND'MERE.

Une séance régulière du conseil municipal de notre cité a été tenue récemment sous la présidence de Son Honneur le Maire J.-Ed. Guibord et à laquelle furent présents MM. les échevins J.-O. Pelletier, Georges Trotter, Arthur Surprenant et L. W. Ricard.

Le secrétaire donna lecture d'une lettre de M. Hector Matteau au sujet de l'installation d'une entrée spéciale d'eau pour protéger sa manufacture et sa cour à bois, en cas d'incendie. Référé au Gérant.

Lettre de M. Félix Mongrain demandant un aide pécunier. Renvoyée.

Lettre de M. Gaboury, sous-ministre des postes relativement au changement du bureau de poste principal de Grand'Mère. M. Gaboury déclare s'occuper activement de cette affaire.

Lettre de M.-C.-E. Paquet, secrétaire de la Chambre de Commerce et copie d'une résolution adoptée par les directeurs de cette Chambre au sujet de la question du pont sur le St-Maurice. Le secrétaire donna aussi lecture de M.-F.-A. Sabatton, Vice-Président de la Cie Laurentide et de l'Hon. Antonin Chalpeault, ainsi que de M. Geo. Chahocn, Président de la Cie Lau-

rentide au sujet du pont projeté. ATTENDU que la navigation sur la rivière St-Maurice, de Grand'Mère à La Tuque s'ouvrira cet été.

ATTENDU qu'il n'y a aucun quai ou débarcadère à Grand'Mère pour faciliter la dite navigation;

A CES CAUSES il est proposé par M. l'échevin L.-W. Ricard, secondé par M. l'échevin Arthur Surprenant que le Député Fédéral M. Arthur L. Desautels soit prié d'insister auprès du Ministre des Travaux Publics, à Ottawa, pour la construction immédiate des dits quais à Grand'Mère.

Lettre de MM. Boisvert offrant en vente à la cité sa propriété située à l'extrémité ouest de la rue St-Jacques, en vue de la prolongation de la dite rue. Cette offre est rejetée.

Lettre de M. Willie Grant, M.P.P. pour Champlain, au sujet de l'amélioration des routes rurales de notre district et de l'octroi de \$30,000.00 pour la route La Tuque-Lac St-Jean.

Le conseil a décidé d'adopter le système de l'avance de l'heure à partir du premier mai jusqu'au 25 septembre prochains.

Lettre du Gérant de la Banque Canadienne Nationale au sujet des comptes de banque de la Cité. Sous considération.

Offre à la Compagnie de Ciment Nationale de fournir le ciment nécessaire pour la construction projetée du pont sur le St-Maurice. Sous considération.

Le conseil décide de voter la somme nécessaire à l'achat d'un matelas devant servir aux gymnastes de l'Association des Jeunes, afin d'encourager la culture physique chez nos jeunes.

Lettre du secrétaire de la Municipalité de St-Narcisse et copie d'une résolution votée par le conseil de cette paroisse appuyant le projet de notre conseil pour demander au Gouvernement l'amélioration des routes rurales de notre district.

Lettre du secrétaire de la municipalité de St-Jacques des Piles demandant au conseil d'appuyer le projet d'ouverture de la route Grand'Mère - La Tuque, via Grand-Des Piles. Le conseil vote alors une résolution appuyant ce projet.

Lettre de M. Arthur L. Desautels M. P. pour Champlain au sujet de la question de changement de bureau de poste principal de Grand'Mère et du service des trains sur le C.N.R. entre Shawinigan et Québec.

Lettre de M. Philippe Matteau relativement à l'accident survenu à Mme Matteau en glissant sur le trottoir le 21 mars 1927. Référé à la Cie d'assurance.

Rapport de M. J.-A. Bernier, Gérant de la Cité au sujet du programme de construction des égouts pour 1927.

Le Gérant est alors autorisé à faire exécuter les travaux d'égouts et d'aqueduc d'après son rapport du 30 mars dernier.

Rapport du Gérant au sujet du système de chauffage de l'hôtel de ville et de la station de feu et police. Le secrétaire est autorisé à écrire à la Commission Scolaire de Grand'Mère au sujet de la possibilité pour les deux corps publics d'acheter ensemble leur provision annuelle de charbon buckwheat.

Lettre de M. J.-A. Dufresne, Maire de la Cité de Shawinigan au sujet de l'Association des Cités et villes du St-Maurice.

Courrier de
Shawinigan

Ligue des petites quilles

Comme résultat des dernières parties de la Ligue des petites quilles de la cité, deux clubs ont essayé un blanchissage: le baseball et le St-Marc.

Malgré sa dernière défaite, le St-Marc reste encore en tête de la Ligue. Le capitaine O. Salois, du St-Marc, nous a affirmé que son équipe s'est laissée battre par le Shawinigan Bowling, lors de la dernière rencontre, parce qu'elle avait une avance trop considérable sur les autres clubs, mais on croit généralement que la défaite est due à une raison plus grave que celle-là. Pour notre part, nous sommes d'avis que les gars du St-Marc n'ont pas joué plus fort parce qu'ils n'ont pu faire mieux, parce qu'il est toujours pénible de se laisser blanchir. Les joueurs du Baseball en savent quelque chose eux qui ont été écrasés par leurs implacables adversaires de l'Hôtel Shawinigan.

G. Roch, de cette dernière équipe, joua la plus forte partie simple avec 175 et obtint le meilleur total en trois parties, soit 421. En récompense de son excellent travail, il reçut une jolie cravate offerte par la maison Michaud Enr.

Nous souhaitons meilleure chance au capitaine du St-Marc, pour la prochaine rencontre, et nous lui conseillons surtout de ne pas trop donner de chances à ses adversaires.

Détail des parties:
Shawinigan Bowling

Carrier L.-P.	104	70	99	273
Bourbeau L.	118	109	88	315
Bellemare E.	79	90	61	230
Garceau O.	130	135	109	374
Salois Art.	88	115	127	330
	519	519	494	1532

ST-MARC

Marineau	88	103	96	287
Marquis	111	111	89	311
Lapierre	88	86	80	254
Trudel	76	80	69	225
Salois O.	87	85	96	268
	450	465	430	1345

HOTEL SHAWINIGAN

Racine A.	142	89	103	334
Lupien L.	83	95	110	288
Charles T.	95	104	110	309
Roch G.	112	134	175	421
Michaud G.	97	119	124	340
	529	541	622	1692

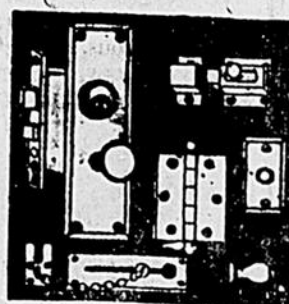
BASE-BALL

Pruneau A.	58			58
Lambert A.	72	144		216
Lebrun E.	96	63	87	246
Emond J.	108	120	85	313
Gélinas R.	91	78	92	271
Grenier E.	89	111	105	305
	442	444	513	1409

Baptême d'un adulte au Collège de l'Immaculée-Conception.

Une imposante cérémonie s'est déroulée, ces jours derniers, à la chapelle du Collège de l'Immaculée-Conception alors que M. l'abbé R. Lafontaine, vicaire à St-Bernard, a administré le sacrement de baptême à un jeune homme, M. Frédéric Horton, qui venait d'abjurer le protestantisme pour embrasser la vraie foi. Le Rév. Frère Alphonse, Directeur, et le Rév. Frère Louis-Armand, sous-Directeur du Collège, servaient de témoins au nouveau converti. Assistaient également à la cérémonie, M. et Mme Raymond Wilman et leurs enfants, M. Walter Ménard et quelques autres.

Laporte de 'Devant



Sera toujours chez le propriétaire soigneux l'objet d'une attention spéciale. C'est la meilleure annonce.

Demandez les accessoires de

Cyrille LABELLE & Cie

10, - Rue Des Forges - 10
Les Trois-Rivières.

Belles soirées au Collège de l'Immaculée-Conception

Deux très jolies soirées ont été données, mardi et mercredi, par les élèves du Collège de l'Immaculée-Conception au bénéfice des œuvres du Rév. Frère Charles, ancien directeur de notre Collège ainsi que du Collège de Grand'Mère et qui réside maintenant en Ouganda, Afrique Equatoriale. Chaque soir, la vaste salle du Collège était littéralement bondée, de même que lors des représentations données dans l'après-midi pour les élèves de l'Académie St-Bernard, du Convent des RR. SS. Ursulines et du Convent des RR. SS. Dominicaines.

Un groupe d'élèves du collège interpréta d'excellente façon un drame en trois actes intitulé "Dieu donne force" et représentant un épisode des guerres de religion. Ce beau drame historique fut très goûté et les jeunes acteurs furent à maintes reprises chaleureusement applaudis. Tous les rôles furent incontestablement bien interprétés mais nous devons cependant une mention toute spéciale au jeune E. Prévost qui, après avoir su, au premier acte, s'acquitter en maître de son rôle de juif, dans les deux derniers actes, un "Sergent Bataille" admirable. W. Lessard et G. Renaud eurent un gros succès dans les rôles de compagnons jockeurs, puis de chevaliers. M. Weber, l'excellent et intrépide Chevalier de la Carmavolant, dont "la mère était de Toulouse et le père de Barcelone," sut déridier l'auditoire en rappelant souventes fois sa "haute" origine et il sut aussi attirer la sympathie du public en déjouant les sombres projets du Sire de Valgorgues, le félon, personnifié par Armand Boutet. Le Sire de Valgorgues et son "bon" ami, le Dr Hélobouchon, interprété par R. Contu, furent à la hauteur de la tâche, parfois difficile, qui leur avait été confiée; tous deux avaient des rôles fort peu sympathiques et ils surent bien remplir ces rôles que l'assistance se montra des plus satisfaites de leur fin malheureuse.

Nos jeunes acteurs méritent les plus sincères félicitations pour le beau succès qu'ils ont obtenu et dont le mérite revient pour une bonne part au Rév. Frère Basile, leur dévoué directeur.

Au cours de la soirée, un magnifique programme musical fut exécuté par l'Harmonie du Collège, sous la direction du Rév. Frère Basile, tandis qu'une chorale, composée d'une cinquantaine de bambins, dirigés par le Rév. Frère Héraclès, nous donna deux fort jolies pièces "Le Papillon" et "Sur Mer," qui furent très goûtées et soulevèrent d'enthousiastes applaudissements.

M. Maurice Contu, cornettiste, exécuta en solo "O bellos Montagnos," de A. Petit. M. Contu est un de nos meilleurs musiciens locaux; il sait exécuter avec aisance sur son instrument les pièces les plus difficiles aussi le public aime à l'entendre aussi ne lui a-t-il pas ménagé encore cette fois-ci ses applaudissements, et M. Contu dut donner un rappel pour répondre au désir de son auditoire.

Au piano d'accompagnement, Mme J.-A. Prévost sut s'acquitter tout à son honneur de sa tâche délicate.

Nous le répétons, ces soirées furent des mieux réussies et nous en félicitons de tout cœur les révérends Frères ainsi que leurs élèves; l'encouragement remarquable qu'ils reçoivent toujours dans toutes leurs organisations est d'ailleurs une preuve bien évidente que leurs efforts sont largement appréciés par toute la population.

Nous donnons ci-après le programme de ces soirées:

Programme

- 1.—Harmonie: "The Thunder" (Pas redoublé) Sousa
Chorale: "Le Papillon" Otto (chant imitatif)
Harmonie: "Roses Trémières" (ouverture) E. Marsal
- 2.—Dieu donne Force Acte 1er
La scène se passe à Lyon en 1535, chez le Juif Tubalken.
- 3.—Harmonie: "Souvenir des Ormeaux" (Fantaisie) A. Grand
Chorale: "Sur Mer" (Scène musicale) E. Missa
Harmonie: "The Skater Waltz" E. Waldeufel
- 4.—Dieu donne Force Acte 2ème
La scène se passe au Château de Valgorgues, en France-Comté, en 1538.
- 5.—Solo de cornet: "O bellos Montagnos" A. Petit
Variations sur "Montagnard Pyrénéen" M. M. Contu
- 6.—Harmonie: Pierre l'Ermite (Fantaisie) M. Bléger
- 7.—Dieu donne Force Acte 3ème
La scène se passe sur le parapet du Château de Valgorgues.
O. CANADA

DIEU DONNE FORCE.
Distribution

ARGALL

Mesdames et Messieurs

Vous êtes cordialement invités à visiter
notre magasin et voir notre

Exposition de Chaussures et de Bas
pour Dames et Messieurs.

Sans contredit c'est la plus grande qui se puisse voir
dans la province.

Fred J. ARGALL

32, rue Des Forges,

Les Trois-Rivières.



AUTOMOBILES—CAMIONS—TRACTEURS
vendus par

St-Lawrence Motor Co. Limited

Vendeur autorisé Ford

99 rue St-Antoine

Téléphones: 1930—1931 Les Trois-Rivières, P. Q.

SUCCURSALE CHUTES SHAWINIGAN

au No 76, 5e Rue

Téléphone 912

Pièces de rechange Ford toujours en magasin.

St-Lawrence Motor Co. Limited

99, RUE ST-ANTOINE

Négligez-vous cette
économie?

Vers dix heures, cinq fois par semaine, Jones de Kitchener, dit à Longue Distance: "Je désire parler à R.-H. White de Peterboro." White attend le téléphone de Jones et est toujours à son bureau pour lui répondre.

"Pourquoi demandez-vous toujours M. White?" demandait un de nos vendeurs à M. Jones. "Parce que c'est à lui que je désire parler et à personne autre." Mais M. White est toujours à son bureau. Si vous dialiez à la téléphoniste S.V.P. donnez-moi 2624 Peterboro, vous seriez relié à M. White et un appel entre postes coûte environ vingt pour cent meilleur marché.

Jones utilise exclusivement le système entre postes. Il répond entièrement à ses besoins et lui épargne de l'argent.

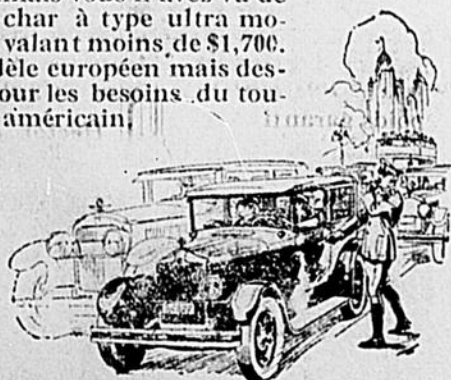


AVEZ-VOUS DEJA ESSAYE

LE

MOON 6-60?

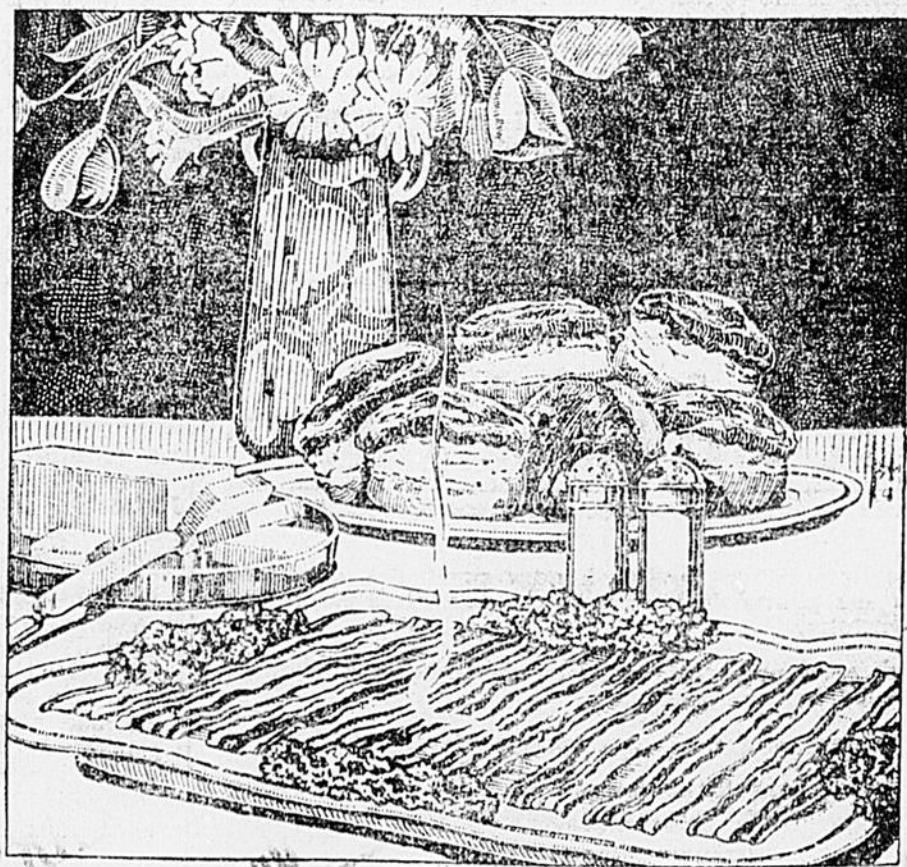
Jamais vous n'avez vu de pareil char à type ultra moderne valant moins de \$1,700. Modèle européen mais dessiné pour les besoins du tourisme américain.



Voyez-le aujourd'hui, c'est une révélation.

ALARIE & FRERE

264, rue Notre-Dame Tél. 872
Atelier de réparations
dirigé par des experts.



POUR LE MATIN DE PAQUES!

LE BACON PREMIUM DE SWIFT est d'une tendreté, d'un saveur et d'un bon goût incomparables. Le choix minutieux de Swift et le procédé particulier et exclusif à Swift, de préparation et de fumage, ont fait de cette célèbre Marque "Premium" le modèle d'après lequel on juge tous les autres bacons.

Mangez une fois du "Premium" et vous en exigerez ensuite à chaque déjeuner.

Swift Canadian Co.
Limited.

Jambons et Bacon Premium de Swift



DE TOUT UN PEU

L'APOSTOLAT LAIQUE CE QU'IL DOIT ETRE

(Suite de la page 1)

Sauf certains cas spéciaux, l'apostolat dont nous parlons implique un degré de charité qui, du moins dans sa ferveur la plus active, semble plutôt relever des conseils que des préceptes. Et si les services inappréciables qu'il peut rendre le font regarder comme nécessaire, cette nécessité, d'après nous, atteint l'élite sociale, non dans les individus qui la composent mais dans son ensemble.

Quoi qu'il en soit, la noblesse même de cet apostolat n'est-elle pas suffisante pour séduire les âmes élevées? Et n'y a-t-il pas une satisfaction profonde à faire le bien, non parce qu'une loi l'ordonne, mais parce que l'œuvre bienfaisante à laquelle on se livre éclaire aux regards dans toute son utilité et dans toute sa beauté?

C'est le propre des sources pleines d'épancher leur abondance sur les terres arides. C'est la joie et l'honneur des chrétiens généreux de pratiquer, dans sa plénitude, cette exhortation de saint Jean: "N'aimons pas seulement en paroles, mais par les actes et en vérité". La fraternité qui rattache en un seul corps tous les enfants de Dieu, et dont la voix se fait entendre, de toutes couches sociales, comme une plainte ou comme un appel, cette fraternité touchante condamne l'égoïsme. Elle invite au don de soi, au sacrifice de sa personne, au dévouement le plus actif et le plus désintéressé.

LE CHAMP A DÉFRICHER.

Et quel immense champ d'action, à la fois religieux, social et national, s'ouvre devant ceux qui soulèvent cette carrière des hommes de bien!

Dans presque tous les pays, la foi catholique subit, à l'heure actuelle, de terribles assauts. Dogme, morale, hiérarchie, discipline: tout est discuté, saboté, livré au dévergondage de la presse la plus malsaine.

En Europe surtout, où régnent les plus absurdes préjugés contre le prêtre et les plus injustes défiances contre l'Eglise, on ne saurait dire tout ce qu'on a déjà fait, ni tout ce que peuvent faire d'ardents concours laïques pour la cause de la vérité religieuse.

Ces concours sont providentiels. Et ils apportent aux intérêts religieux d'autant plus de force qu'ils s'appuient sur des convictions plus fermes, sur des sentiments plus pieux. "Vos œuvres", écrivait en 1913 aux membres de l'Association catholique, de la jeunesse française le secrétaire d'Etat de Pie X, vos œuvres faites dans la discipline et dans l'obéissance affectueuse aux évêques et aux aumô-

niers qui agissent en leur nom auprès de vous, seront à la fois des réponses et des remèdes: des réponses à l'erreur et à la passion antireligieuse, des remèdes au mal qui envahit le monde de toutes parts. Vous lutterez efficacement contre les sacrilèges, les entreprises qui tendent de plus en plus à substituer les droits de l'homme aux droits de Dieu, à violer notamment le droit sacré qui donne pour base à l'enseignement à tous les degrés les préceptes de la religion. Vous lutterez contre des déviations utopiques sociales et contre le souffle perfide du libéralisme qui insinue le mensonge sous mille formes variées. La sainte Eucharistie met dans vos veines le sang divin du Christ; vous ne pouvez choisir un moyen plus efficace pour vous maintenir à la hauteur de vos nobles ambitions. Par elle, vous serez des apôtres: des apôtres dans vos familles, dans vos paroisses, dans vos cercles d'études, dans vos patronages, dans vos ateliers; des apôtres dans vos universités et vos collèges catholiques, comme dans toute la floraison de vos œuvres charitables. Le Saint-Père sait combien sont nombreux parmi vous ceux qui exercent, dans leur sphère, un apostolat voisin du sacerdoce."

Comme ces paroles marquent clairement à l'apostolat laïque, comme théâtre de son action, en même temps que le domaine religieux, celui des nécessités sociales. Assistez ton prochain selon ton pouvoir, nous dit l'Esprit-Saint. L'assistance commandée par Dieu en faveur d'autrui, incombe donc à tous, d'après la nature des conditions et dans le degré des ressources.

L'apôtre, lui, ne s'arrête pas aux strictes limites de ce qui est prescrit et obligatoire. Il ne mesure, ni son temps, ni ses services. Il aide, autant que ses devoirs d'état le lui permettent, toutes les œuvres, toutes les entreprises, tous les établissements propres à soulager la misère, misère physique, misère intellectuelle et morale. La Saint-Vincent de Paul où s'incarne l'esprit admirable du grand organisateur de charité dans l'âge moderne, le compte parmi ses plus fidèles amis. Et s'il arrive que ses occupations l'empêchent de faire partie de ce corps, il sait, du moins, lui prodiguer les preuves d'une générosité aussi méritoire pour lui-même que féconde pour les pauvres.

Le problème de la pauvreté n'échappe, nulle part, à sa pensée attentive; mais il ne l'absorbe pas tout entière. Son regard anxieux découvre à l'horizon d'autres problèmes plus graves, plus complexes et plus alarmants. Les conflits sociaux, si fréquents de nos jours, préoccupent et haussent son esprit.

Il n'ignore pas que la question sociale ne peut se résoudre que par l'influence religieuse, par l'application des lois de justice et de charité dont l'Eglise est l'interprète. Et, en face des besoins qui éclatent sous ses yeux, il croirait trahir les plus justes espérances, s'il ne se rendait capable, par l'étude, l'observation, et le zèle de ses démarches, de seconder l'effort catholique.

L'appel fait par Léon XIII dans l'intérêt des classes populaires, retentit à ses oreilles. "Nous demandons, disait cet illustre Pape, l'union de toutes les bonnes volontés. Qu'ils viennent les jeunes, et qu'ils apportent le concours de leur vive et ardente activité! Qu'ils viennent les plus âgés, et qu'ils donnent avec confiance, dans les sentiments d'une foi éclairée, le fruit de leur sagesse et de leur expérience!" Le désir exprimé par Pie X, à l'occasion du centenaire de Frédéric Ozanam, semble accentuer encore ces paroles. Le Saint-Père, écrivait le Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, fait des vœux pour que, de plus en plus, l'on voit se lever des générations d'hommes résolus à marcher sur les traces d'Ozanam et de ses compagnons. Il demande à Dieu "que ces valeureuses plantations soient pleines d'enthousiasme dans leurs convictions, disciplinées pourtant dans leurs méthodes, informées des dangers de leur époque, préservées des conceptions chimériques, entièrement disposées, dans la pleine possession des traditions de l'apostolat chrétien, à faire rayonner autour d'elles une action sainte et salutaire pour l'éveil de la foi et les victoires de la charité."

L'action sociale laïque s'est illustrée dans plusieurs pays, par de très beaux exemples. En France, en Italie, en Allemagne, en Suisse, de hautes figures d'apôtres dominent l'histoire des faits sociaux qui s'y sont déroulés, et dont la traîne se développe chaque jour davantage. L'Eglise a été heureuse de leur donner son approbation, de leur offrir ses vœux, guidés par sa doctrine. Et en les voyant revivre dans des héritiers et des continuateurs de leur rôle, dans ces chrétiens de forte croyance et de générosité inlassable dont nous avons le bonheur de posséder parmi nous des types accomplis, elle envisage avec moins de crainte un avenir presque partout chargé d'orages.

Le ferment socialiste, jeté dans la masse humaine, y a déjà produit des agitations profondes. Il menace de rompre les cadres des sociétés les plus solidement établies. Nous ne sommes pas à l'abri de ces secousses violentes, subversives, de l'ordre public et de ses essentiels fondements. Il importe que, même chez nous, des laïques pénétrés des meilleurs enseignements sociaux, donnent la main au clergé dans la propagation des principes qui régissent l'économie des peuples et dans l'organisation des œuvres d'ou-

viennent le triomphe de la justice et le règne de la paix.

Cette justice sur laquelle la paix se fonde, doit s'étendre à tout, gouverner la famille, couvrir l'école de son égide, inspirer les lois, les institutions, toute la vie nationale.

Au milieu des luttes fameuses du dernier siècle sur la liberté de l'enseignement, trois cents jeunes catholiques de Paris avaient adressé au comte de Montalembert, dont on connaît la fière attitude, des félicitations. Je détache de la réponse de l'illustre orateur, cette phrase où respirent son âme chevaleresque: "Pendant que le clergé exerce sa sainte mission en disciplinant nos âmes, c'est à nous, laïques, de lui payer notre dette, en revendiquant pour lui et pour nous la liberté, qui est toujours le premier besoin de l'Eglise. Pour y parvenir, nous n'aurons jamais trop de courage, de patience et de confiance en Dieu. Nos adversaires sont nombreux, acharnés et redoutables; mais notre devoir n'est pas de vaincre, notre devoir est de combattre."

Je fais cette citation, non pour insinuer qu'elle s'applique à nous de tout point, mais pour montrer l'esprit chrétien et l'entreprenue constance dont nos efforts patriotiques doivent être animés.

Nous habitons un pays où des minorités ont à subir, sous le double rapport de la religion et de la race, de graves devoirs de justice. L'apôtre laïque choisit comme devise cette sentence de nos saints livres: **Délivre de la main du superbe qui souffre violence; ou cette autre: Prends la défense de la justice, et combats pour elle jusqu'à la mort.** Quelle que soit son allégeance politique, il sait, l'heure venue, et aussi souvent que sa conscience l'y pousse, se dégager de l'étreinte des partis pour favoriser des intérêts d'un ordre supérieur. Les organisations politiques, en décadence, sont légitimes et même nécessaires. Ce qui n'est ni nécessaire ni légitime, c'est la servitude aveugle que l'on se serait tenté d'y imposer, et qui paralyserait l'essor du bien.

Il y a, conformément à la doctrine de saint Thomas, une hiérarchie bien réglée des devoirs nationaux: donner à sa patrie la préférence sur celle d'autrui, et, dans cette patrie elle-même vouer aux intérêts combinés du catholicisme et de la langue qui en est la plus sûre gardienne, le meilleur de son intelligence et de son cœur.

La foi catholique, du reste, l'emporte incomparablement sur le prix des idiomes et les droits du sang, et notre premier souci doit être d'en assurer la pénétration et l'influence, à l'encontre de tout avantage secondaire, dans toutes les sphères de l'activité publique.

LES MOYENS D'ACTION.

Excellent objectif sans doute, mais entouré de difficultés, et vers lequel il faut s'acheminer par tous les moyens d'actions dont l'apostolat laïque dispose.

Le premier de ces moyens, c'est la prière. Les théologiens la placent au rang d'honneur parmi les organes de la charité spirituelle. La prière, en définitive, représente la force divine elle-même; et n'est-ce pas sur cette force toute-puissante qu'il convient, tout d'abord, d'appuyer son humble effort? L'homme qui prie, fût-il dénué de tous les dons humains, peut faire plus pour la société que l'apôtre le plus cloquent.

L'apôtre laïque n'écarte de sa pensée ni le Dieu souverain, ni les chefs religieux chargés de gouverner en son nom. C'est pour avoir méconnu cette règle de conduite que le "Sillon", bien accueilli au début par l'Eglise, mais s'engageant bientôt dans une voie fautive dans des concepts fallacieux de la morale, sociale et politique, a été frappé d'une condamnation solennelle du Saint-Siège. "Ses fondateurs, jeunes, enthousiastes et pleins de confiance en eux-mêmes, n'étaient pas suffisamment armés de science historique, de saine philosophie et de forte théologie pour affronter sans péril les difficiles problèmes sociaux vers lesquels ils étaient entraînés par leur activité et leur cœur, et pour se prémunir sur le terrain de la doctrine et de l'obéissance, contre les infiltrations libérales et protestantes." (S. S. Pie X). Cela prouve combien il est nécessaire que l'apostolat laïque s'imprègne des principes de foi et des enseignements catholiques sans lesquels l'économie politique et sociale manquerait de lumière directrice.

Nous ne pouvons entrer ici dans le détail des multiples industries par lesquelles l'apôtre du bien exerce son fructueux ministère.

Est-il besoin de faire remarquer que l'exemple d'une vie honnête et pieuse, où Dieu garde tous ses droits, joue un rôle très important? L'histoire du Général de Sonis dit que sa religion était "conquérante", parce que ce grand militaire, d'une âme droite et franche, allait ouvertement, sans relâche comme sans détour, jusqu'au bout de sa foi comme jusqu'au bout de ses devoirs.

Cette logique religieuse dicte à ceux qui la possèdent leur attitude. Nous connaissons le commandement divin: **Assiste le pauvre, dit l'Ecriture, et ne le renvoie pas les mains vides, à cause de sa misère.** Saint Thomas expose admirablement ce précepte, les bornes où il s'arrête, les conséquences qu'il entraîne. La richesse est une armature subalterne, il est vrai, mais requise pour consolider sur ses bases et dans son extension l'édifice social. Il ne s'agit, ni de la proscrire, ni de l'abominer, mais d'en tirer, pour le bien commun, les œuvres de nécessité ou de surrogation qu'elle porte en germe, et dont les institutions religieuses et civiles lui tirent, très souvent, de véritables.

"Dans les desseins de la Providence, quiconque, écrit Léon XIII, a été gratifié par Dieu d'une plus grande somme de biens, soit du corps, soit de l'âme, a reçu ces faveurs pour son propre avantage sans doute, mais aussi pour l'avantage d'autrui". Par biens de l'âme, il faut entendre tous les dons, naturels et surnaturels, déposés dans les facultés humaines; le don d'un commerce amène, d'une conversation habile à glisser sous la remarque, enjoint la plus utile leçon; le talent de la parole publique qui a remporté, dans l'intérêt de la foi, de l'ordre et de la justice, de si précieux succès; celui de la composition littéraire d'où sont sortis tant d'ouvrages remarquables, et qui, par le livre, la brochure, la revue, et tout spécialement le journal, peut rendre aux causes les plus sacrées les plus éclatants services; le sonnet de la charité dans l'exercice de la profession; le talent de l'organisation qui, sous l'impulsion d'une ardeur généreuse, fonde des sociétés, crée des entreprises, suscite ou favorise des œuvres, inspire des mesures salutaires, et porte partout avec lui la sagesse et la rectitude de l'esprit chrétien.

"Notre-Seigneur, disait Vincent de Paul, veut que nous le servions avec jugement, et le contraire s'appelle zèle indiscret." Egalement soucieux d'éviter les excès de zèle et les concessions dangereuses l'apostolat laïque se montre ferme sans aigreur, vaillant sans imprudence, et il s'efforce de coordonner dans un harmonieux équilibre les exigences de toutes les vertus.

On peut dire de lui, à plusieurs égards, qu'il est la chevalerie des temps nouveaux.

L'investiture des chevaliers du moyen âge se faisait au nom de Dieu, sur la foi du serment, et par le symbole de l'épée. N'y trouve-t-on pas l'idée et presque le rite qui préside aux nobles engagements de nos modernes croisés?

LA CHEVALERIE DES TEMPS NOUVEAUX

Une scène touchante nous est rapportée, dans un de ses discours sur l'œuvre des cercles catholiques, par leur fondateur, le comte Albert de Mun. Celui-ci avait été reçu en audience par Léon XIII. L'entretien terminé, "Le Pape, raconte l'éminent orateur, me tenant prosterné à ses genoux, imposa ses mains sur mes épaules, et les appuyant fortement: Je vous ai donné, dit-il, une bénédiction pour votre Œuvre et pour votre famille; je vais vous en donner une de plus, pour ce que vous avez fait et pour ce que vous ferez encore; mais vous allez promettre d'être toujours un fidèle défenseur de l'Eglise. Et insistant, avec une expression d'autorité que je ne puis rendre: Promettez-le, répétait-il. Messieurs, je n'ai pas besoin de vous dire quelle était mon émotion, et qu'à peine la voix montait à mes lèvres pour prêter le serment, je l'ai prêtée du fond du cœur, mais non pas pour moi seul; je l'ai prêtée pour vous tous, pour l'œuvre tout entière et pour tous ceux qui lui appartiennent."

C'est, en réalité, la promesse que l'Eglise espère des hommes de foi et de courage qui ambitionnent l'honneur de porter son drapeau sur tous les terrains où les causes conjuguées de la religion et de la patrie sont en jeu.

POUR LES VOYAGEURS

J'ai en ce moment, le plaisir de parler devant une Association qui s'est donné la tâche glorieuse d'exécuter, autant que les circonstances le lui permettent, ce programme. Depuis plusieurs années, Messieurs les voyageurs de commerce, vous avez greffé sur vos devoirs pro-

fessionnels qui vous portent vers tous les milieux, cet apostolat laïque dont les Papes, vous l'avez vu, disent tant de bien.

Vous profitez de vos voyages et de vos rencontres pour répandre autour de vous le bon exemple, pour propager l'idée des œuvres religieuses les plus salutaires, notamment de ces retraites fermées dont vous connaissez par expérience l'effet vivifiant et régénérateur. Tout en promenant et en éblouissant la variété de vos marchandises, vous célébrez les titres et les richesses de votre foi. Tout en jetant vos filets sur la bourse de l'acheteur, vous yisez à capturer son âme.

Vous faites une guerre à mort au blasphème, dont l'infirmité grossière monte vers Dieu comme un défi. Foulant aux pieds le respect humain, vous combattez non moins énergiquement le vice de l'intempérance; et vous vous élevez avec vigueur contre le travail du dimanche qui s'est abattu comme un fleau, surtout par le fait d'influences étrangères sur notre catholicisme provincial.

Patriotes ardents autant que chrétiens courageux, vous revendiquez dans tous les services publics, la place qui revient aux hommes de notre foi et de notre sang et à la noblesse de notre parler. Vous réclamez, en particulier, comme l'acquiescement d'une dette juridique et constitutionnelle, le timbre-poste bilingue où apparaisse enfin l'image des deux grandes civilisations dont le Canada se glorifie, et qui puisse promener au loin, dans tous les pays et sous tous les regards, l'authentique symbole de notre dualité ethnique dans l'harmonie nationale.

Je salue en vous des croisés de notre religion sainte, des gardiens et des soutiens de nos meilleures traditions, des missionnaires de notre évangile patriotique et social, désireux d'affirmer partout et de faire partout prévaloir les droits certains de notre langue et les justes aspirations de notre race, et aussi, je crois pouvoir l'ajouter, des champions et des propagateurs de cette idée maîtresse que la valeur morale, fondée sur l'amour de ce qui est vrai et de ce qui est juste, est et restera toujours, quel que soit le prix des plus légitimes progrès dont on jouisse, la mesure suprême de la grandeur et de la puissance de vie des nations.

Vous accomplissez, Messieurs, une œuvre digne de tous les éloges et de tous les encouragements.

L'Eglise vous bénit. Vos familles s'honorent de vous avoir pour chefs.

La patrie entière vous loue et vous admire, et elle est fière de vous compter au nombre de ses plus nobles fils.



Téléphone Bureau: 569
Résidence: 126

Dr Edmond Buisson

Chirurgien-Dentiste
20 rue Des Forges
Spécialité: Extraction sans douleur, avec la fameuse méthode du Dr Fournier.
Ouvrage en or et en porcelaine.

CHARBON

Achetez le meilleur — ne coûte pas plus cher.
2000 livres par tonne poids garanti
Anthracite américain, Coke, Charbon mou, Bunker (charbon de soude)
Toutes les grosseurs: Egg, Stove, Chesnut.

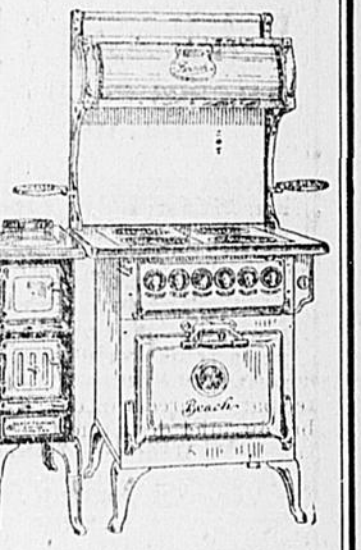
Charbonnerie
ST-LAURENT
Limitée
Gros et Détail
LIVRAISON A DOMICILE

101, rue du Fleuve
Téléphone: 1
Bureau et Entrepôt: 437



UN POELE

dont vous serez
orgueilleuse



N'aimeriez-vous pas, madame, avoir un poêle qui ensoleillerait votre cuisine?

Tel est le poêle électrique Beach. Il est si joli, il cuit si bien, il est si facile à entretenir.

Il est fini à l'électro-mail partout y compris l'intérieur du fourneau. Mais ce n'est là qu'un des détails qui font l'orgueil de celles qui possèdent des poêles Beach.

Rousseau, le marchand de Beach, se fera un plaisir de vous donner une démonstration des

POELES Electriques "BEACH"

VOICI LES NOMS ET ADRESSES DE QUELQUES CLIENTS TRES SATISFAITS DE LEUR POELE "BEACH".

M. l'abbé E. Fusey,
Pont St-Maurice.
Georges Chartray, rue
Champfleur.
Mme J.-A. Charbonneau,
2 rue Richard.
Lucien Houle, 288 rue St-Paul.
Arcadius Villemure,
239, rue Ste-Angèle
Z. Forest, 14 rue Royale.
Emile Rousseau,
6, Thibault, Cap
Jos. Nadeau 196 St-Philippe
Octave Lévesque
289, rue Ste-Cécile

Médéric Boisvert,
9 rue, St-Charles Borromée
E. M. Dunn,
255, Blvd St-Louis.
Mme J. Delisle,
440, rue Ste-Cécile
Arthur Parent,
236, rue St-Frs-Xavier
Hector Aubin,
16 rue Ste-Angèle.

LA QUALITE PRIME
DANS LE POELE BEACH.

J. L. Rousseau
Téléphone 1339

187, Rue
Notre-Dame,
Les Trois-Rivières.

ÉCONOMISEZ VOS DOLLARS
EN VENANT A NOTRE
Vente Spéciale Pour Une Semaine

Notre vente devrait être le centre d'attraction pour tous car jamais dans notre histoire nous n'avons connu un aussi grand succès! — Il y a une raison: c'est que nos ventes sont rares mais excellentes!

Notre Vente ne se continuera que la semaine seulement.

ARTHUR LARUE, 6, rue Des Forges, Les TROIS-RIVIERES.

ST-MARC DE SHAWINIGAN

Feu Mme Ovila Dery, (Adiana Poliquin).—Imposantes funérailles.—Assistance considérable de parents et d'amis.

Après un an de maladie, soufferte avec résignation, Adiana Poliquin épouse de M. Ovila Dery de St-Marc de Shawinigan, a rendu son âme à Dieu, munie des secours

de la religion. Elle était âgée de 30 ans et huit mois; elle laisse après elle, son époux M. Ovila Dery et cinq enfants en bas âge: Yvette, Madeleine, Jean-Paul, Noël et France-Réal. Elle était membre de la Fraternité du Tiers-Ordre et de l'Association des Dames Canadiennes de la Villa Juliette. Elle a eu pour ses funérailles les honneurs des deux sociétés. Le cortège funéraire était dirigé par M. Oscar St-Onge. On avait la marche l'Association des Dames Canadiennes présidée de M. Adam Bellemare portant une riche couronne de fleurs. M. Bellemare était accompagné de Mmes José Lapointe et A. Bellefleur. La bannière de l'Association était portée par M. L. Leclerc et Mmes L. Leclerc, D. L. Trotter, A. Boisvert et J. Dupont.

Après les Dames Canadiennes, la Fraternité du Tiers-Ordre dont la croix était portée par Mme Ad. Grenier et la bannière par Mmes E. Doucet et Jos. St-Onge; Beaulac, Ose. Houde; Geo. L. Lamoignon et L. Gaudreau.

Escortaient le corbillard les porteurs: MM. Art. Therrien; Évariste Gélinas; Willie Dubuc; Ant. Grenier; Donat Cossette; Adam St-Onge et Mmes Jos. Grenier; A. St-Onge; R. Daveluy; Geo. Marchand; L. Dupont; et D. Cossette.

Suivaient le corbillard: L'époux de la défunte: M. Ovila Dery; son fils Jean-Paul; ses filles Yvette et Madeleine; son père et sa mère: M. Mme Hippolyte Poliquin; ses frères: le Rév. Frère Richard des Frères de St-Gabriel de Montréal et Ferdinand; ses sœurs: Mmes O. Roberge, A. Vandal; ses beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mmes Louis Dery; L. Ph. Dery; François Dery; P. Dubuc de Montréal; O. Bontet de Montréal; G. Mongrain de Trois-Rivières; MM. O. Roberge et A. Vandal et Mme A. Poliquin; ses oncles: MM. Nap. Poliquin et Alb. Richard de Trois-Rivières; ses tantes: Mmes Nap. Poliquin; L. Richard de St-Tite; A. Richard de St-Georges; ses neveux: M. M. Art. Dery; Maurice Poliquin; Marc Ed. Dery; ses nièces: Mlles Jeanne d'Arc et Annette Dery; M. Poliquin et son cousin M. Alex Grenier de Québec, et un grand nombre d'autres personnes, amies de la famille.

La levée du corps fut faite par M. l'abbé I. Trudel curé de la paroisse et le service fut chanté par M. l'abbé L. Paquin, vicar, assisté de MM. les abbés Trudel et A. Massicotte, comme diacre et sous-diacre. Le chœur de chant de la paroisse dirigé par M. A. Trotter et la chorale du collège exé-

cutèrent la messe des morts harmonisée par M. l'abbé Panneton. Mlle Monique Allard accompagnait à l'orgue. Pendant le service la quête fut faite par Mmes Geo. Dumaine et L. Gaudreau accompagnées de MM. Doucet et Jos. St-Onge.

En outre des personnes déjà mentionnées, des Dames du Tiers-Ordre et de l'Association des Dames Canadiennes, on a remarqué assistant au service MM. les Dr. W. Lacroix; J. J. Trudel; Ls. Ph. Fiset et W. Garneau; G. Lambert; W. Comeville; Alp. Ouellet; W. Ouellet; W. Comeville; Jos. Lacroix; Victor Levasseur; W. Geo. Merrier; Jos. Therrien de Trois-Rivières; A. Jean; Th. Laliberté; W. Défond; Nohaire; Rob. Morton; Dang Bouchier; Ad. Ouellette; Nap. Gélinas; J. P. Pelletier; A. Racine; Nap. Bouchier; Arth. Lesieur; Nap. Veillette; Alp. Lapointe; M. J. Gélinas; Geo. Dumaine; W. Therrien; J. A. Gagnon; M. Ed. Diamond; et beaucoup d'autres.

Offrande de fleurs: M. J. O. Bontet de Montréal.

Offrandes de messes: La famille Hypolite Poliquin; Mme Yve François Dery; Ottawa; M. Jos. Dery; Ottawa; M. E. Telnos; Ottawa; M. Jos. Lacroix; Québec; La Villa Juliette; La Fraternité du Tiers-Ordre; J. M. Godin Ltée, Trois-Rivières.

Bouquets spirituels: Les familles J. O. Bontet de Montréal et M. Lapointe; MM. et Mmes A. Blondeau de Montréal; O. Roberge Donat Perron de Springfield, Mass.; J. G. Gagnon; Jos. Dubé; Ottawa; Louis Boudreau; Ottawa; A. Vandal; Mme O. Lamy et sa famille; Les familles Ad. Lefebvre; M. Allard; Jos. Renaud; Rich. Cossette; Tel. Racine; Ant. Lefebvre; Jos. Marchand; Donat Cossette; J. A. Houde; Art. Therrien; Télémer St-Pierre; MM. et Mmes Henri Robitaille; Québec; Paul Parent; Québec; La famille Nap. Grenier; MM. et Mmes J. B. Perron; W. Vézina; La famille Alf. Poliquin; M. Alb. Mongrain; La famille Jos. Paradis; rue St-Charles; MM. Jules Delisle et Frère, Trois-Rivières; Mme G. Mongrain, Trois-Rivières; Mlle Yvonne Leblanc; M. Roland Longpré; La famille Nap. Pellerin; Mlle R. Lafrenière, institutrice et ses élèves; Mlle Yvonne Perron, institutrice et ses élèves.

Sympathies: MM. et Mmes Ch. Bouvier; Art. Langevin; Oscar St-Onge; J. A. Simard; M. J. W. Ouellet; Mmes L. C. Trotter; Pierre Bordeleau; Les familles C. Bordeleau; Jos. Plante; G. Massicotte; P. Cloutier; M.

Michaud, Enrg; M. Ph. Ferron. Remerciements: M. O. Dery remercie cordialement toutes les personnes qui ont assisté au service et qui lui ont donné des témoignages d'estime et de sympathies à l'occasion de la perte douloureuse qu'il vient de subir.

ST-BARNABE

Voirie

Les propriétaires du chemin de front du rang "Haut St-Joseph" ont décidé unanimement de faire le gravillage de leur chemin, sur une étendue d'environ deux milles.

Les travaux seront faits aux frais intéressés et avec l'aide d'une subvention de 50% du gouvernement.

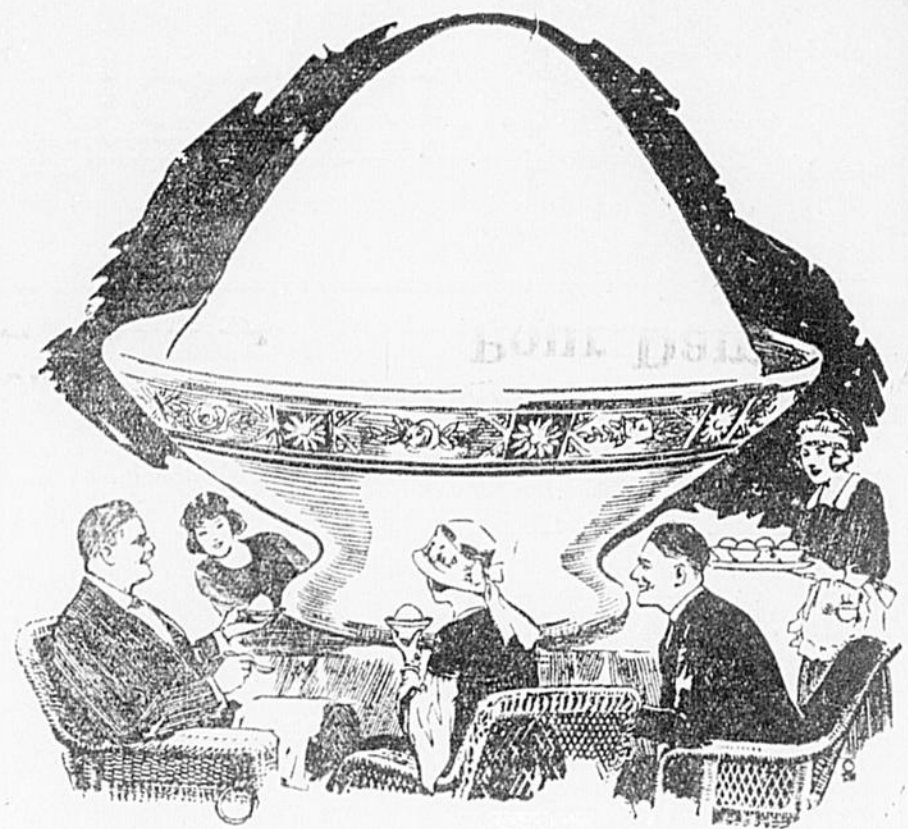
Déjà plus de 500 verges de gravier ont été approchées et les travaux seront poussés avec vigueur à l'été.

Les contribuables auront toutes les subventions accordées par la Loi de Voirie, articles 26, 27 et 30. Voici le texte du dernier article: "Une corporation rurale peut sur requête des contribuables d'une partie désignée de la municipalité, adopter un règlement ordonnant l'amélioration projetée et son entretien, aux frais des contribuables de cette partie de la municipalité, en imposant une taxe directe pour cet objet sur les biens fonds de cette partie de la municipalité."

Un projet aussi judicieux mérite l'approbation et l'encouragement de tous.

La Dyspepsie. "Il y a environ un mois, écrit M. J. A. Sullivan de Montréal, Qué., pendant que j'étais en visite dans la petite localité de La Visitation, j'obtins une bouteille de Novoro du Dr Pierre. Je souffrais d'un cas de dyspepsie considérée sans espoir, et ce remède m'a procuré un soulagement complet. Je suis heureux de le recommander à ceux qui souffrent du même mal." Nous ne connaissons rien de meilleur pour les troubles de l'estomac que cette médecine herbacée digne de confiance. Elle fortifie l'estomac, augmente les sécrétions digestives et régularise l'élimination. Ce remède est vendu directement, mais pas dans le commerce de droguerie. Pour plus amples informations et brochures, écrire au Dr Peter Fahrney & Sons Co., 2501 Blvd Washington, Chicago, Ill.

Livré exempt de douane au Canada.



LA CREME A LA GLACE "Favorita"

est toujours la favorite des bonnes tables et de tous ceux qui aiment les bonnes choses.

C'est une nourriture saine, absolument pure, au goût délicat et agréable.

La Favorita est meilleure que jamais

Nos nouveaux procédés de fabrication nous permettent d'en faire livraison à ORDRE et en n'importe quelle quantité, au gallon ou en briquettes.

Avec notre lait et notre Beurre Laviolette, c'est un régal sans pareil.

Commandez la "FAVORITA" pour votre table de Pâques.

La Crémierie des Trois-Rivières, Ltée

92, RUE PLAISANTE

TEL. 308

177
Notre-Dame

Nouvelles du Magasin J. L. Fortin, Ltée

Téléphone
254

Que Porterez-Vous pour "PAQUES FLEURIES"

Les plus Chics! Les plus Recherchés!
MANTEAUX DE SATIN NOIR

Aucun tissu n'est plus en faveur que le satin noir pour la saison printanière. Notre salon de modes vous montre une collection ravissante de modèles d'une richesse inouïe.

Plusieurs sont garnis en fourrure souple et légère: taupe, lapin blanc, écureuil, singe, etc. Des biais, des bandes de satin sur l'envers du crêpe forment aussi une jolie garniture. Tailles: 16 à 44. Choisissez votre manteau pour Pâques immédiatement. UN LEGER DEPOT vous suffira pour le faire METTRE EN RESERVE. L'assortiment est considérable et les prix variés.

Styles New Yorkais Exclusifs
NOS ROBES NOUVELLES

Ces robes sont confectionnées en crêpe plat, crêpe Canton, modèles venant de New York et absolument exclusifs. Nouvelles nuances:

Rosewood	Peau de singe
Grecian rose	Palmeto
Baby Face	Rose Beige
Gooseberry	Valencia

Ces robes prendront certainement place parmi les plus hautes nouveautés de la saison qui commence. Tailles: 16 à 20; 36 à 46.

\$14.95 et \$19.95



Parures de cou en Marthe de Roche Naturelle et Renard

Vous manquez beaucoup si vous n'avez pas encore visité notre nouvelle collection de parures de cou en fourrure; car ces peaux sont de superbe qualité, et joliment travaillées, finies forme animal. S'il faut en croire les élégantes de la rue de La Paix, à Paris, les tours de cou en fourrure vont révolutionner la toilette féminine. Prix à partir de \$25.00.

Charmine et Poiret

CHICS MANTEAUX

Manteaux habillés pour toutes les occasions. Modèles droits et enveloppants, petits cols de fourrure beige ou de taupe. D'autres sans fourrure. Doublure en Rayon ou en Crêpe marine, noir, tan, coco, gris. Tailles: de 16 à 40.

\$19.50



MANTEAUX pour FILLETES

Ne le cèdent en rien à ceux de leurs aînées.

En Charmeen, croise Poiret ou tweed, unis ou garnis de fourrure, les uns genre tailleur, d'autres plus habillés, ces manteaux sont d'une élégance raffinée, pour les fillettes, qui de nos jours, veulent imiter les grandes. Nuances: bleu reine, vert groseille, bleu Saxe, marine, sable rose, et nombreux mélanges de couleurs. Tailles: de 2 à 14 ans. Prix variés.



COSTUMES TAILLEURS

En tweed
\$14.95

15 SEULEMENT. Ces tailleurs sont en beau tweed de fantaisie, gris et tan, bleu et tan, doublure de soie. Tailles de 16 à 40. Se vend régulier.

\$27.50

MANTEAUX de TWEED

Pour Dames
\$14.95

Le manteau pour toutes les occasions. En plaid de fantaisie, quadrillé dans des tons tout à fait harmonieux. Quelques nuances: tan, gris, bleu, coco. Tailles: 14 à 40. Ne manquez pas l'occasion, et rappelez-vous le prix:

\$14.95

